



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

M. Pierre TORRI, Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Vice-Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Daouda BAGAGNAN, Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENNOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Vincent GILLET, Conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Mme Patricia LIENHARDT, Responsable Service des finances

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : *(modifié)*

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation des procès-verbaux des séances du 24 septembre et du 15 octobre 2019**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions :**
 - a) Sports du 17 octobre**
 - b) Enfance du 17 octobre**

- c) Culture et loisirs du 28 octobre
- d) Infrastructures et environnement du 29 octobre et du 4 novembre
- e) Economie et finances du 31 octobre et du 6 novembre
- f) Aménagement et grands projets du 11 novembre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 173-2019 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020
- b) D 175-2019 R : Budget de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels 2020 et autorisation d'emprunt pour l'année 2020
- c) D 178-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- pour la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates
- d) D 179-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'130'000.- pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates, comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie ouest du site
- e) D 180-2019 P : Cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7046B, anciennement N° 7046, en vue de son incorporation au DP communal
- f) D 182-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates
- g) D 183-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates
- h) D 184-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce les absences de Mme Monbaron, conseillère administrative, ainsi que celle de M. Gillet, conseiller municipal. Il informe ensuite les conseillers municipaux du fait qu'une nouvelle délibération concernant un prêt au FC Plan-les-Ouates a été déposée par le Conseil administratif et leur demande de se prononcer sur l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour de cette séance.

<p>Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour et 2 refus, la proposition de modifier l'ordre du jour en y portant la délibération D 184-2019 P.</p>

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Daouda Bagagnan, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Guy Chevalley pour le parti socialiste, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Bagagnan prête serment en déclarant : 'Je le jure', sous les applaudissements de l'assistance.

(Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes).

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 24 SEPTEMBRE 2019 ET DU 15 OCTOBRE 2019

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019

En pages 1 et 23, **Mme Borstcher** demande à ce que l'orthographe de son patronyme soit corrigé.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 4 abstentions, sous réserve des corrections demandées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019

En pages 1 et 16, **Mme Borstcher** demande à ce que l'orthographe de son patronyme soit corrigé.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 3 abstentions, sous réserve des modifications demandées.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 21 novembre 2019 et s'achèvera le 13 janvier 2020, suspension du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 incluse.

3.2. Remplacement de M. Spielmann à la suppléance de la présidence du Bureau de vote du 15 mars 2020

Le Président informe que suite à la décision de M. Spielmann de ne pas assurer la suppléance de la présidence du Bureau de vote du 15 mars 2020, le parti socialiste propose Mme Geneviève Guinand Maitre. Cette proposition doit être votée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition du parti socialiste de nommer Mme Geneviève Guinand Maitre à la suppléance de la présidence du Bureau de vote du 15 mars 2020, en remplacement de M. Spielmann.

3.3. Noël des aînés

Le Président les rend attentifs au fait qu'ils ont reçu sur leur table la fiche d'inscription pour le Noël des aînés. Il les informe que la feuille pour la signature de la carte de vœux circulera durant la séance et les remercie de bien vouloir la remplir.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1. Félicitations à M. Bagagnan

En préambule, **M. Magnin** félicite M. Bagagnan pour son entrée au sein du Conseil municipal. Il lui souhaite plein succès dans cette activité.

4.2. Récents spectacles de la saison culturelle

M. Magnin annonce que les différents spectacles de la saison culturelle qui ont eu lieu récemment se sont bien déroulés. *Eric Bibb*, *Kohlhaas* et *Chut ! Je crie*, spectacle pour le jeune public, ont accueilli de nombreux spectateurs et bénéficié d'une couverture médiatique, en termes de communication, très intéressante.

4.3. Le *Petit Black Movie* et le *Kemedy club*

M. Magnin informe que le *Petit Black Movie* et les spectacles du *Kemedy club*, dont un a lieu ce soir à La Julienne, se déroulent bien également.

4.4. *Les Mercredis du cinéma*

Dans le cadre des *Mercredis du cinéma*, **M. Magnin** annonce que la première diffusion (sur les quatre prévues) qui a eu lieu le 6 novembre 2019, a connu une belle fréquentation.

4.5. Administration de La Julienne

Suite au départ, au 31 décembre 2019, de Mme Dufay Demaurex, administratrice de La Julienne, **M. Magnin** annonce que, la Commune recherche la personne qui pourra assurer un remplacement temporaire.

4.6. Gérance du Café Julienne

M. Magnin informe que l'appel à projets pour le renouvellement du contrat de gérance du Café Julienne est lancé. Si les conseillers municipaux ont des connaissances souhaitant postuler pour cette gérance, que ces derniers n'hésitent pas à envoyer leur dossier.

4.7. Fonds de décoration – Construction du ‘Gardien’ aux Cherpines

M. Magnin annonce que les fondations pour la construction du *Gardien* aux Cherpines sont en train d’être posées.

4.8. Prochains spectacles du *Petit Festival*

M. Magnin informe que les prochains spectacles dans le cadre du *Petit Festival* pour les enfants auront lieu les 16 et 17 novembre 2019.

4.9. Festival FILMAR

M. Magnin informe que le *Festival FILMAR* aura lieu le 21 novembre 2019 à La Julienne.

4.10. La Brisolée

M. Magnin annonce que *La Brisolée* aura lieu, à La Julienne, le jeudi 28 novembre 2019, dès 17H00. Les conseillers municipaux y sont bien entendu cordialement invités.

4.11. ‘De retour d’Ostranenie’

M. Magnin informe que l’exposition ‘*De retour d’Ostranenie*’, cabinet de curiosité, aura lieu à La Julienne du 28 novembre au 20 décembre 2019.

4.12. Marché public pour les repas scolaires

M. Magnin annonce que le marché public pour les repas scolaires est lancé. Cela fait déjà quatre ans que la Commune mandate le même prestataire. Elle doit donc à présent relancer ce marché public.

4.13. Sirop dansant

M. Magnin informe que le sirop dansant pour les petits aura lieu le dimanche 8 décembre 2019, de 15H30 à 17H30. Il invite les conseillers municipaux à venir voir cet événement absolument étonnant.

4.14. Engagement d’un éducateur à 50 % au sein de l’établissement Pré-du-Camp / Le Sapay

M. Magnin annonce l’engagement d’un éducateur à 50 % au sein de l’établissement Pré-du-Camp / Le Sapay. Le DIP (Département de l’Instruction Public) a ainsi complété la réponse aux besoins éducatifs des différents bâtiments.

4.15. Fêtes de l’Escalade sur la Commune

M. Magnin informe des fêtes de l’Escalade qui auront lieu sur la Commune :

Ecole du Pré-du-Camp : jeudi 12 décembre 2019, en soirée.

Ecole de Champ-Joly : vendredi 13 décembre 2019, en soirée.

Cycle des Voirets : jeudi 12 décembre 2019, à 22H00.

Ecole de commerce Aimée- Stitelmann : jeudi 6 décembre 2019, en journée.

4.16. Soirée organisée par le SASJ (Service de l’Action Sociale et de la Jeunesse) pour les proches aidants

M. Magnin annonce que le SASJ a organisé une soirée destinée aux proches aidants. Une douzaine de personnes y sont venues et ont ainsi pu partager sur leurs besoins auxquels la Commune pourrait répondre.

4.17. Conférence de presse concernant le vote des étrangers

M. Magnin informe que le 31 octobre 2019 a eu lieu, sur Plan-les-Ouates, une conférence de presse en présence du conseiller d'Etat, M. Thierry Apothéloz et de la chancelière d'Etat, Mme Michèle Righetti, concernant la promotion du vote des étrangers. Conférence de presse à laquelle il a participé en sa qualité de Président de l'ACG (Association des Communes Genevoises). Il s'agit d'un projet porté par le Bureau d'Intégration des Etrangers (BIE).

4.18. Festival Ignifuge

M. Magnin annonce que le *Festival Ignifuge* aura lieu le 20 novembre 2019, à La Julienne. Les groupes utilisant les locaux communaux pourront se produire dans le cadre de ce festival dont il s'agit de la troisième édition.

4.19. Don du sang 'spécial jeunes'

M. Magnin informe que la Commune rééditera, le 18 décembre 2019 et ce pour la deuxième fois, un don du sang spécial jeunes, lequel aura lieu au Vélodrome. Bien que ce soit un don 'spécial jeunes', les conseillers municipaux sont toutefois conviés, sachant qu'il y a eu, il y a peu, une pénurie de sang de groupe O et de groupe A.

4.20. Fin de la *Task force chantiers*

M. Magnin annonce que dans quelques jours la Commune mettra fin à la *Task force chantiers* en conviant les opérateurs de la zone industrielle pour une dernière séance. Cette *Task force* pourrait rebondir pour l'accueil des collaborateurs ou être reprise notamment par les commissions écoParc ou la FTI ou encore la gouvernance pour le tram. Cela n'est pas encore défini. Mais pour tout ce qui est chantiers, ils ont décidé de terminer cette *Task force* qui est en place depuis maintenant quatre ans.

4.21. Car wash dans la zone industrielle

M. Magnin informe qu'ils ont également eu à discuter, au niveau économique, du Car wash qui se trouve dans la zone industrielle. Ce Car wash organise un certain nombre de fêtes qui ont largement dépassé leurs quotas et la Commune a dû prendre quelques mesures pour que les choses soient respectées dans ce lieu qui se trouve dans les sous-sols du bâtiment *l'Atelier*, près de la route de Saint-Julien.

4.22. Etat civil

Concernant l'Etat civil, **M. Magnin** annonce qu'ils sont toujours en discussion pour un regroupement avec Lancy et Carouge. Regroupement qu'ils finaliseront prochainement.

4.23. Motion M 21-2019 concernant le jeu de cartes

M. Durand informe que la motion M 21-2019 concernant le jeu de cartes n'est pas à l'ordre du jour de cette séance, suite à une omission. Elle sera portée à l'ordre du jour de la séance du mois de décembre 2019.

4.24. Motion M 14-2018 pour aider les ménages à tenir leur maison au naturel

En ce qui concerne la motion M 14-2018, **M. Durand** avoue avoir procrastiné par dilettantisme. Il plaide cependant la bonne foi dans la mesure où le projet est mûr et qu'une association est prête pour début 2020. Le modeste montant qui y est associé, quelques milliers de francs, est inclus dans le projet de délibération qu'ils voteront, il l'espère, tout à l'heure. Il les tiendra informés du début des activités.

4.25. Concours fleuri des communes genevoises

M. Durand informe que le Service de l'Environnement et des Espaces Verts est heureux de leur faire part du fait que la commune de Plan-les-Ouates a remporté, cette année, le concours fleuri des communes genevoises, avec le 2^{ème} prix des fontaines fleuries et le 3^{ème} prix des villes fleuries. Ces prix valorisent le travail des collaborateurs et collaboratrices des espaces publics et encouragent leur engagement pour le fleurissement de la Commune, auquel ils sont tous attachés.

4.26. Séance publique d'information sur le tram

Alors qu'il souhaitait leur annoncer la tenue d'une séance publique d'information sur le tram, le 16 décembre prochain, **M. Durand** informe avoir reçu un courrier de la Direction de l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC), la veille de ce Conseil municipal, leur annonçant la suppression de cette séance. En effet, l'Office des Transports n'est pas ou plus en mesure de prendre la décision d'approbation des plans (DAP) dans la 2^{ème} quinzaine de novembre 2019 comme attendu. Dès lors et au risque de faire l'oiseau de mauvais augure, il craint que le démarrage des travaux soit retardé et que la mise en service du tram soit à nouveau reportée.

4.27. Passage d'un camion vibreur

M. Durand les informe du passage d'un camion vibreur qui se déplacera le long de la route de Base et de l'avenue du Curé-Baud. Des écarteurs et des géophones seront déployés et plantés le long de ces voies. Ces mesures auront lieu durant la nuit du 21 au 22 novembre 2019.

4.28. Aides humanitaires d'urgence

M. Durand annonce que le Conseil administratif a validé, le 5 novembre dernier, le versement de deux aides humanitaires d'urgence pour un montant total de CHF 12'400.-, à savoir :

- CHF 6'700.- à Medair Suisse, sachant que la République démocratique du Congo fait face à la deuxième épidémie d'Ebola la plus meurtrière jamais enregistrée ; la propagation de l'épidémie est alarmante car elle se situe dans une zone touchée par les conflits avec les groupes armés. Afin de lutter contre Ebola, Medair a démarré une intervention d'urgence dans une zone qui couvre environ 300'000 habitants. L'association souhaite soutenir 18 structures de santé, notamment en formant le personnel et en rénovant certains centres afin de diminuer les risques de contamination. Les bénévoles seront également formés afin de diffuser des messages de prévention auprès de la population pour alerter les services de santé en cas d'apparition des symptômes du virus.
- CHF 5'700.- à Terre des Hommes Suisse. Cette dernière soutient des populations au Brésil depuis plus de 30 ans, notamment en Amazonie. Ce territoire est actuellement touché par des incendies qui durent depuis le mois d'août. De plus, les populations indigènes font face à des occupations illégales de leur territoire. Dans ce contexte d'urgence, Terre des Hommes Suisse doit réaliser des actions additionnelles à leur projet ; cela passe notamment par le renforcement de la défense des droits des peuples indigènes.

Dans le cadre de cette aide d'urgence en Amazonie, **M. Durand** les informe qu'ils également reçu, en commission sociale, une présentation de la part des représentants de Caritas.

4.29. Réponse à la question posée par M. Chal lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019, concernant les émanations d'huile de coupe

A M. Chal qui s'interrogeait quant aux émanations d'huile de coupe à la route du Vélodrome, près de chez Rolex et se demandait pourquoi ils n'y avaient pas installé d'appareils Ecotox afin de contrôler cela, **M. Durand** explique qu'ils ont déjà fait ce genre de démarche, en 2014.

Ecotox était venu et n'avait rien constaté. En interne, la Commune n'a rien constaté non plus. De ce fait, il recommande à M. Chal de téléphoner directement au Service concerné dont il lui donnera les coordonnées à l'issue de cette séance, la prochaine fois qu'il sentira ces émanations. Ils gagneront ainsi du temps, car lorsqu'ils viennent et qu'il ne se passe rien, ils se contentent de constater et repartent forcément sans agir.

4.30. Réponse à la question posée par M. Chal lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019 concernant les camions circulant route de Saconnex-d'Arve

M. Durand explique que la Commune a déjà réagi à plusieurs reprises concernant les camions qui empruntent la route de Saconnex-d'Arve au lieu de prendre l'autoroute pour aller charger et décharger au Lignon, ce qui défonce complètement cette route. Il a lui-même adressé un courrier à M. Dal Busco très récemment afin de lui refaire état de cette situation qui n'est pas acceptable.

4.31. Réponse à la question posée par M. Tinguely lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019 concernant la barrière située derrière la place des Aviateurs

A M. Tinguely qui s'étonnait du fait que la barrière située derrière la poste, vers la place des Aviateurs, avait été changée et installée de manière à ce que les piétons ne puissent plus passer et qui demandait qui avait effectué ce changement, **M. Durand** répond qu'il s'agit de la Commune et que ces deux barrières ont été installées sur toute la largeur du chemin car ces dernières étant dépourvues de pied de réception, des gens s'y accrochaient et les cassaient régulièrement. Raison pour laquelle elles devaient être remplacées régulièrement. La Commune a donc installé des pieds de réception tout au bout de la largeur de la barrière, ce qui fait qu'effectivement, il n'y a plus de passage. Cependant, la cabine téléphonique située à côté de la barrière sera enlevée prochainement par Swisscom, ce qui permettra de dégager un passage piétons supplémentaire.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) Sports du 17 octobre (annexe a)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Enfance du 17 octobre (annexe b)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Culture et loisirs du 28 octobre (annexe c)

En lieu et place de Mme Baillon, **le secrétaire** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Infrastructures et environnement du 29 octobre (annexe d)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Economie et finances du 31 octobre

(Ndlr : Comme chaque année, lors du travail sur l'approbation du budget en commission Economie, un rapport final unique est rédigé à l'issue de toutes les séances de travail sur ce budget. Il n'y a donc pas de rapport pour cette séance.)

f) **Infrastructures et environnement du 4 novembre** (annexe e)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Economie et finances des 10 octobre, 31 octobre et 6 novembre** (annexe f)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport, précisant que ce dernier concerne les séances des 10 octobre, 31 octobre et 6 novembre 2019. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

h) **Aménagement et grands projets du 11 novembre** (annexe g)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

A l'issue de cette lecture, **le Président** remercie M. Tinguely de la rapidité avec laquelle ce dernier a rédigé ce rapport, sachant que cette séance a eu lieu la veille de ce Conseil municipal.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

Débat sur le taux du centime additionnel et les amendements

Le Président annonce qu'ils vont procéder au traitement des amendements du budget. Il explique aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu, sur leur place, deux tableaux concernant ces amendements : un correspondant à une éventuelle acceptation du taux du centime à 37 et un correspondant à un taux du centime inchangé à 36, comme cela a été présenté en commission des finances, lorsque cette dernière a préavisé favorablement. Il explique que les deux tableaux sont identiques, sauf en ce qui concerne les points 9A, 9B et 9C qu'ils retrouvent dans le tableau du centime à 36 sous les points 10A, 10B et 10C. Il leur demandera donc de se prononcer, en premier lieu, sur les points 9A, 9B et 9C avec un centime à 37, afin que l'administration puisse préparer les chiffres finaux à voter, sachant que les autres points sont exactement les mêmes sur les deux tableaux.

M. Rochetin demande sur quelle délibération ils se trouvent lorsqu'ils parlent de cela ; la D 173-2019, la D 174-2019 ou la D 175-2019 ? Il lui semble qu'ils devraient déjà accepter la D 174-2019 et D 174-2019 car ce que le Président vient de leur expliquer concerne la D 175-2019.

Le Président rappelle à M. Rochetin que ce dernier l'avait justement contredit la dernière fois qu'ils avaient procédé ainsi. Le fait de traiter en priorité les amendements, afin de laisser à l'administration le temps de modifier les chiffres ne change rien sur le principe. Il espère que cela lui convient s'ils fonctionnent de la même manière qu'en commission des finances.

M. Durand comprend à la fois la position du Président et celle de son préopinant s'agissant de l'ordre des votes. Il se permet toutefois de rendre M. Rochetin attentif au fait que dans les amendements, il y a aussi des questions d'indexations de salaires, sachant que dans la version déposée il y avait une indexation calculée à 0.1 % qu'ils ont ramenée à 0 % et qui a un effet sur la délibération D 173-2019 concernant la rémunération du Conseil administratif. Raison pour laquelle cela peut faire sens de discuter au préalable de ces amendements, avant de voter les différentes délibérations.

M. Rieben observe qu'il y a deux listes ; une liste d'amendements avec un centime maintenu à 36 et une liste d'amendements dans le cas d'un centime qui aurait été augmenté à 37. S'ils

votaient en premier lieu pour savoir s'ils acceptent ou pas d'augmenter le centime, ils pourraient donc s'épargner la moitié du travail.

Le Président lui fait remarquer qu'il s'agit exactement de la proposition qu'il vient de leur faire.

Avant que le Conseil municipal se prononce sur l'augmentation du centime, **M. Durand** souhaite apporter quelques précisions sur ces amendements et surtout sur la principale nouveauté qu'ils ont apprise durant l'examen de ce budget, à savoir la réévaluation des recettes fiscales. Il souhaite fournir quelques explications aux conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission des finances et pour qui cela est peut-être un peu compliqué. Il leur rappelle que le Conseil administratif a déposé un projet de budget, au mois de septembre 2019, qui proposait un manco de CHF 6'800'000.-, dont CHF 6'000'000.- attribués à la RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS). Ce projet de budget proposait une augmentation de 1 centime sur les personnes physiques et les personnes morales et la suppression de 10 % sur la taxe professionnelle. L'augmentation de la fiscalité, à l'époque, rapportait un peu plus de CHF 1'500'000.-. Ils tenaient complètement compte du patrimoine financier dans les comptes de la Commune et le budget était déficitaire à hauteur de CHF 2'432'000.-. Ces amendements interviennent par rapport à cette version-là, puisque certains de ces chiffres ont été modifiés. En effet, fin octobre 2019, à leur grande surprise, ils ont reçu de l'Administration fiscale, une réévaluation de la fiscalité, comme elle le fait chaque année. Mais la principale surprise est que cette réévaluation concerne pratiquement exclusivement la valeur du centime des personnes morales, puisque celle-ci est passée de CHF 344'000.- en chiffres arrondis, à savoir une augmentation de près de 30 % par rapport à la version qui avait été déposée, tandis que la valeur du centime des personnes physiques augmentait de CHF 28.-, ce qui est anecdotique. A partir de là, le Conseil administratif a décidé de proposer un amendement budgétaire (celui qui leur est proposé ce soir) pour introduire, dans le budget, ces nouvelles recettes fiscales multipliées par 37 puisque le Conseil administratif a décidé de maintenir ce centime à 37. Le résultat général de cette opération sont les CHF 2'356'000.- de recettes fiscales supplémentaires qui sont exclusivement liées aux personnes morales puisque la valeur du centime des personnes physiques n'a pratiquement pas changé (à CHF 28.- près ce n'est en effet pas cela qui a fait la variation). Il y a également une recette supplémentaire de CHF 460'000.- provenant de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. Il s'agit d'une nouvelle subvention introduite dans la liste des amendements, plus une série d'augmentations en lien avec l'augmentation du centime pour à peu près CHF 48'000.-, ce qui fait qu'ils arrivent à un résultat positif de CHF 336'000.-. Telle est la proposition avec le centime à 37. En ce qui concerne le centime à 36, puisqu'il s'agit d'une autre proposition formulée dans le cadre des discussions en commission des finances, c'est le statu quo par rapport à la situation actuelle. Dans ce cas, la variation par rapport au budget déposé n'est 'que' de CHF 1'150'000.-. Ce qui résulte à un excédent de charges de CHF 824'000.-. La différence entre ces CHF 336'000.- positifs d'un côté et les CHF 824'000.- négatifs de l'autre, s'ils additionnent ces deux chiffres en valeurs absolues, correspond logiquement à la valeur du centime, puisque la différence principale entre ces deux budgets qui consistent à calculer une fois un centime à 36 et une fois un centime à 37, s'élève à CHF 1'160'000.-. Ce sont les petites dépenses variables dont il a parlé tout à l'heure qui font la différence puisque la vraie valeur du centime est de CHF 1'206'000.- Il leur appelle leur responsabilité par rapport au futur de la Commune. La Commune, avec ces deux budgets, présente malgré tout un budget déficitaire structurel dans la mesure où l'effet RFFA qu'il leur avait présenté et calculé à hauteur d'à peu près CHF 6'000'000.- diminue parce que les prévisions fiscales des personnes morales ont été réévaluées. Ce manco fiscal, sur la base des prévisions de l'Administration fiscale, diminue d'à peu près CHF 2'000'000.-. Il reste donc un déficit structurel d'à peu près CHF 4'000'000.- qu'ils peuvent compenser en introduisant le patrimoine financier. Cependant, s'ils

maintiennent le centime à 36, ce déficit structurel est augmenté de la valeur du centime pour les personnes morales qui est de CHF 348'000.-, ce qui obère la situation dans le futur de Plan-les-Ouates. Tandis que s'ils acceptent l'augmentation du centime à 37, cela permet d'avoir un exercice excédentaire, de pérenniser l'avenir et de ne pas mettre les comptes 2020 de la Commune en déficit structurel trop important. Les projections qui ont été faites montrent que si rien n'est fait, s'ils laissent la situation actuelle se prolonger, le déficit augmentera puisqu'il est structurel. A moins que les entreprises en lien avec la RFFA combleront tout à coup ce manco financier dont elles ont bénéficié. Raison pour laquelle, en ce qui le concerne, il en appelle véritablement à leur sens des responsabilités malgré l'année électorale, il en est bien conscient et le dit avec un peu de désarroi puisqu'ils savent tous qu'il ne se représente pas et qu'il n'a donc personnellement pas d'enjeu électoral. Ceci dit, même s'il y avait enjeu électoral pour lui il leur tiendrait exactement le même discours parce qu'il est en lien avec la gestion de la Commune et les prestations qu'ils fournissent à la population, y compris les grands développements auxquels ils ont à faire face. Il espère que ce petit mot d'introduction a permis de mieux comprendre ces différents tableaux et il souscrit à la proposition du Président de voter, en premier lieu, ces amendements en lien avec le centime additionnel, sachant que tout le reste en découle.

Le Président rappelle que cette assemblée, ce soir, compte 23 conseillers municipaux, soit 24 votants avec le Président. La majorité est donc à 12 et 13 si le Président vote. Il demande ensuite aux conseillers municipaux de se référer au tableau avec un centime additionnel à 37 et ses amendements 9A, 9B et 9C, sur lesquels il va leur demander de prendre position.

M. Rodriguez relève que le budget qui a été déposé par le Conseil administratif et qui a ensuite fait l'objet de réévaluations suite à une nouvelle estimation des rentrées fiscales, est un budget qui, mine de rien, est prévisible et qui tient compte de l'avenir. Plusieurs leviers sont proposés dans la stratégie pour les années à venir comme l'a dit leur conseiller administratif. C'est-à-dire que, par rapport à cet avenir où ils auront des charges conséquentes et où ils pourront jouer sur plusieurs tableaux, ils peuvent justement minimiser une augmentation du centime bien plus drastique et qui fera bien plus mal à l'ensemble de la population à un moment donné dans les années futures. Il rappelle que la Commune a réalisé une baisse du centime une première fois de 4, une deuxième fois de 3 et une troisième fois de 1. Dès lors, il s'agirait ici de faire un premier geste, simplement avec une augmentation de 1 centime, pas plus, de voir avec le patrimoine financier et plus tard, d'utiliser peut-être la réserve conjoncturelle pour mieux prévoir l'avenir. Il est tout de même bizarre d'avoir des estimations de personnes morales augmentant de CHF 2'000'000.- (et toutes les communes genevoises ont connu cela fin septembre/début octobre 2019) et de recevoir, quinze jours ou trois semaines plus tard, l'annonce d'une charge extraordinaire pour la nouvelle comptabilisation des personnes imposées à la source. Trois semaines avant, ils ont CHF 2'000'000.- et trois semaines plus tard, il leur est annoncé qu'ils auront une charge exceptionnelle de plus de CHF 8'000'000.-. Il ne dit pas que l'Administration fiscale joue avec cela, mais trouve toute de même assez étrange ce laps de temps si court entre ces deux informations. Le groupe des Verts va donc justement soutenir le budget avec le centime à 37 en prévision de l'avenir et de toutes les charges auxquelles ils auront à faire face, afin de pouvoir évoluer dans les années à venir de manière beaucoup plus douce que ce qui pourrait être le cas si tout à coup, dans trois, quatre ou cinq ans, il y avait une augmentation du centime jusqu'à 5 ou plus.

M. Dupraz comprend tout à fait que réaliser un budget signifie prévoir. Ceci dit, une réserve conjoncturelle de CHF 25'000'000.- a été prévue, ces dernières années, justement pour atténuer l'effet de la RFFA. Ils ont donc CHF 25'000'000.- de réserve et risquent d'avoir un peu plus car il pense que le budget 2019 sera bénéficiaire et qu'ils pourront peut-être attribuer un montant supplémentaire à cette réserve. Du moins, il l'espère. De plus, lors du vote de la

RFFA, des mesures d'accompagnement ont été prévues pour la classe moyenne sur les primes d'assurance maladie et ils ont promis à la population de ne pas faire payer la baisse de la fiscalité des entreprises sur la fiscalité des personnes physiques. Ils sont donc en train de mentir à la population à qui ils ont promis de ne pas augmenter les impôts pour compenser ce que l'Etat va perdre sur la fiscalité des entreprises. Raison pour laquelle le groupe PLR refusera l'amendement concernant cette augmentation du centime à 37 et souhaite rester sur un centime à 36. En 2022 ou 2023 ils verront les budgets de 2020 et 2021 et pourront à ce moment-là, réévaluer la situation et voir s'il faut augmenter le centime et réduire les charges. Il estime qu'ils ont le temps de voir venir avec la réserve conjoncturelle.

M. Gaud se dit sensible aux propos des Verts ; mais au mieux il s'abstiendra, car il n'est toutefois pas convaincu. Il votera donc quand même comme prévu. Il est bien conscient qu'avec la nouvelle fiscalité des entreprises, ce discours qui leur est tenu depuis plusieurs années maintenant, se rapproche de la réalité. Il n'en demeure pas moins que même avec 1, 2, 3, 4, 5, 7 centimes en moins ils arrivaient tout de même à des bonis très conséquents. Il estime qu'ils doivent se donner une année ou deux ans pour raisonnablement voir où ils vont. Cela n'est pas complètement déraisonnable. Par ailleurs, bien sûr qu'ils auront des augmentations de charges, mais en contrepartie ils peuvent espérer l'arrivée de nouveaux habitants. Bien qu'il soit très sensible aux propos de leur conseiller administratif, il les invite toutefois à faire l'effort d'essayer encore une année ou deux avec un centime à 36, ce qui ne lui paraît pas exorbitant.

M. Rieben essaiera d'être bref puisque ses collègues ont déjà dit une partie de ce qu'il voulait annoncer. Il leur est constamment asséné le même slogan, à savoir : *'Gouverner c'est prévoir'*. Certes. Il observe toutefois qu'ils ont déjà prévu ce qui leur arrive, dans la mesure où un Fonds a été constitué. Or, il est quelque peu bizarre de constituer un Fonds pour ne jamais l'utiliser. Cela fait justement penser aux polémiques de ces dernières années sur les caisses d'assurances qui accumulent des réserves colossales et qui ne les utilisent jamais pour faire diminuer les primes. Ce n'est vraiment pas ce que veut la Commune. De plus, il observe qu'il y a des efforts à faire, outre ceux qui ont déjà été réalisés pour diminuer leurs charges. Par ailleurs, beaucoup de bâtiments se construisent dans la zone industrielle. Ils espèrent bien qu'ils vont se remplir, avec des sociétés qui paieront des impôts et des salaires. Il estime donc qu'il est urgent d'attendre pour voir s'ils vont (ce qu'il souhaite) ou pas vers des jours meilleurs. En attendant, ils disposent d'un Fonds qui leur permet de régler le problème. Dès lors, il rappelle qu'il serait vraiment dommage de l'avoir constitué pour ne pas l'utiliser.

M. Durand revient sur la question de ce Fonds. Comme il l'a dit en commission des finances, il estime qu'ils ne peuvent pas faire l'analogie avec le Fonds des réserves des assurances maladie. D'une part, parce que ce ne sont pas les mêmes structures ; il leur rappelle que la Mairie est une collectivité publique et non pas une société anonyme privée. D'autre part, parce que l'argent qui constitue ce Fonds fait partie d'une fortune. Comme il a déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit de marketing comptable. Rien d'autre. C'est-à-dire qu'il faut bien entendu l'utiliser, mais qu'il faut l'utiliser avec modération car il ne compense pas l'écart structurel qui est en train de se creuser. Il permet juste de le 'colmater' pour faire bien dans les comptes et avoir des documents corrects, Mais il ne compense rien du tout et à un moment donné, si les mesures structurelles ne sont pas prises sur les charges, mais aussi sur la fiscalité, quand ce Fonds sera vide et bien il sera vide. Ils seront alors bien embêtés puisqu'il n'y aura plus de Fonds et que le travail n'aura pas été fait pour combler le manco structurel, qui émane, malheureusement, de la votation sur la RFFA. Personnellement, il n'y était pas tout à fait favorable et n'a donc jamais pris d'engagement de la nature de ceux dont il est question par rapport à la RFFA, à savoir ne jamais augmenter les impôts par derrière. Il n'a jamais tenu ce discours-là. Les autres ont parfaitement le droit de le tenir, mais c'est un discours politique.

Les personnes qui s'opposent à cette augmentation ont une posture politique qui est parfaitement légitime, mais il faut simplement bien assumer le fait qu'il s'agit effectivement d'une posture politique. Personnellement, par rapport à la gestion de la Commune, il y voit même plutôt une myopie politique. C'est-à-dire qu'ils regardent d'un peu trop près en se disant qu'ils ne vont rien faire et que cela va aller beaucoup mieux dans le futur. Il s'agit de la politique de l'autruche qu'il ne trouve pas très responsable.

M. Monnerat constate que cela va peut-être enfin devenir intéressant de discuter des finances à Plan-les-Ouates. Il est vrai, que ce soit lors de la précédente législature ou durant celle-ci, que beaucoup de personnes dans cet hémicycle ont voté des délibérations la bouche ouverte, sans se préoccuper des futures conséquences. Ils savaient, depuis des années déjà, que cela allait leur arriver. Ils vont peut-être enfin commencer à avoir des débats intéressants et à devoir faire des arbitrages. Maintenant, il estime que l'augmentation du centime est le geste politique le plus facile à réaliser. Pour sa part, il attend quand même du Conseil administratif qu'il vienne avec d'autres propositions au lieu de faire les poches des familles alors que la Commune est richement dotée en prestations. Même s'il souligne les efforts qui ont été faits pour le budget de cette année, ils délivrent, malgré tout, des prestations énormes à la population par rapport à d'autres communes bien achalandées. Il attend donc du Conseil administratif qu'il vienne aussi avec des propositions dans ce sens-là et qu'ils ne tombent pas dans la facilité de simplement augmenter les impôts. Beaucoup de pistes ont été étudiées en commission des finances et même s'ils ont un excédent de charges de CHF 800'000.- cette année, ce n'est pas la fin du monde. Vraisemblablement, ils vont encore se retrouver avec un excédent même s'ils devaient valider cet excédent de charges de CHF 800'000.-. Il s'en tiendra donc à ce centime additionnel à 36 et invite tout le monde à suivre cette démarche.

Pour répondre à M. Durand, **M. Rieben** estime que s'ils faisaient l'effort de compenser le manco du budget, ils dépenseraient finalement moins du 1/25^{ème} de la réserve constituée. S'il entend bien que ce serait dommage de réagir comme cela chaque année, il estime toutefois que ce n'est pas un énorme effort à fournir pour leur permettre d'attendre de voir si les choses s'améliorent ou pas. 1/25^{ème} ne représente même pas 4 %.

M. Rochetin fait remarquer que s'ils regardent les différents exercices, ils ont souvent tenu ce discours de peur des prévisions fiscales et ont toujours été surpris en bien à la lecture des comptes qui présentaient des excédents assez importants d'année en année. Comme ils ont pu le dire (c'est vrai qu'ils refont un discours de commission ce soir), en prenant la décision de garder le taux du centime à 36, ils ne mettent pas la Commune en péril. Finalement, personne n'a tort ou n'a raison. Leur magistrat a raison de dire que la décision, ce soir, est totalement politique et c'est bien la raison pour laquelle ils sont tous présents dans cet hémicycle. Pour sa part, il estime assez raisonnable d'accepter ce taux de centime à 36, tout comme il est raisonnable de se dire qu'ils prendront, par la suite, les mesures nécessaires au cas où les années à venir seraient effectivement plus compliquées.

M. Tinguely fait remarquer que depuis plusieurs années, avec la nouvelle méthode de comptabilisation des comptes, ils font un peu de la 'cosmétique' et du 'maquillage' des chiffres. Car, en effet, le patrimoine financier, à savoir les loyers des immeubles que possède la Commune, rapporte CHF 4'200'000.- à ce budget. Quand certains parlent de faire la poche des familles en augmentant le centime additionnel, il se pose, quant à lui, la question de faire la poche des locataires des appartements de la Commune. Parce que s'il y a CHF 4'200'000.- d'excédent émanant chaque année de ces loyers, cela veut dire qu'à priori les loyers sont quand même bien élevés ou trop élevés par rapport aux charges et à la nécessité de l'entretien de ces immeubles. Sans ces CHF 4'200'000.- et avec un déficit de CHF 800'000.- avec un centime à 36, cela signifie que, structurellement, leur budget affiche CHF 5'000'000.- de pertes

chaque année. Cela veut dire que sans le patrimoine financier, sans ces immeubles et les familles qui y habitent et qui payent un loyer onéreux, ils font CHF 5'000'000.- de pertes. C'est ce qui est structurellement problématique par rapport à leur budget. Le fonctionnement correct du budget de la Commune devrait faire en sorte que le centime additionnel des personnes physiques et des personnes morales couvrent les charges. Plan-les-Ouates dispose d'une structure particulière parce qu'ils possèdent ces immeubles du patrimoine financier. Mais si ces immeubles faisaient partie d'une Fondation immobilière ou étaient externalisés, ils ne bénéficieraient pas de ces CHF 4'200'000.- et seraient bien embêtés. Il estime aussi qu'ils ont une responsabilité par rapport au fait d'augmenter le centime additionnel de 1. Il rappelle qu'ils l'ont baissé allègrement quand la situation allait bien. Ils l'ont fait de bon cœur, gardant en tête qu'ils pourraient toujours l'augmenter le jour où ils en auraient la nécessité. Maintenant, il en appelle donc à la responsabilité de tout le monde, sachant qu'ils ont un budget fortement déficitaire structurellement parlant et que cela pose des soucis.

M. Magnin convient que le Conseil administratif leur a présenté un budget qui était alors en déficit de CHF 2'400'000.-, avec une proposition d'augmenter le centime additionnel. Mais ce n'était pas la seule mesure proposée, puisqu'il y avait aussi la taxe professionnelle et un grand travail de fait par les Services pour minimiser la perte due à la RFFA qui s'élève à CHF 8'200'000.-. Pour sa part, il assume totalement ce vote puisqu'il a participé à la campagne en sa faveur. Ils savent qu'ils devront le faire, ils savent qu'avec tous les investissements, notamment aux Cherpines, mais peut-être déjà aux Sciers, la destinée est probablement et même assurément d'augmenter le centime additionnel. Il ne s'agit donc pas de s'étriper pour ce centime ce soir, mais de savoir quand il faudra le faire et de combien. Ils peuvent se dire qu'il faut se préparer et augmenter le centime qu'ils ont descendu de 8 il y a environ 8 ou 9 ans, ce qu'ils ont bien fait de faire parce que c'était le bon moment. A l'époque, ils auraient pu ne pas baisser le centime et décider de réduire totalement la dette, ce qui aurait été probablement le cas sur 10 ans avec les bonis qui auraient permis d'annuler cette dette de CHF 160'000'000.-. Mais aujourd'hui, elle est toujours de CHF 90'000'000.-. et bien leur en a pris. Ce qui les amènent aujourd'hui à proposer une augmentation du centime sont les investissements à venir qui se chiffrent, entre les immeubles et les équipements, à plusieurs centaines de millions de francs pour la commune de Plan-les-Ouates. Donc oui, c'est un budget d'administratifs, d'exécutifs responsables. Maintenant, il y a eu des amendements concernant notamment les nouvelles prévisions fiscales et la nouvelle Fondation sur le préscolaire qui amènent une manne et qui équilibrent ce budget-là. Effectivement, ils peuvent se dire qu'il n'y a pas de craintes à avoir. Pourtant, ils ne doivent pas grever, ils ne doivent pas prendre trop de risques et c'est pour cela que le Conseil administratif leur présente cette augmentation du centime. Le Conseil administratif propose le budget et le Conseil municipal décide. Par contre, centime ou pas centime les conseillers municipaux peuvent être sûrs que dans les années à venir ils doivent être prêts à faire de la politique et à augmenter, peut-être, non pas de 1, mais de 2 ou 3 centimes, d'un coup d'un seul, en fonction de ce qui va se passer. Ce sera de leur responsabilité et cette responsabilité se prend déjà ce soir.

M. Gaud fait remarquer aux conseillers administratifs que ce Fonds les arrange bien et qu'ils sont quand même bien courageux. Il leur rappelle qu'ils faisaient, encore, ces dernières années, des bonis de CHF 4'000'000.-, CHF 5'000'000.-, CHF 6'000'000.-. Que fallait-il faire alors ? Créer ce Fonds pour amortir ce qui allait se passer ou baisser le centime ? Ils ne pouvaient pas continuer à expliquer ces bonis. Il leur rappelle que s'ils ont dû baisser massivement le centime c'est parce qu'avant M. Durand il y avait d'autres conseillers administratifs et qu'ils faisaient plus de CHF 10'000'000.- de boni par année. Pour sa part, il estime qu'il est tout à fait raisonnable de garder le centime à 36. A l'instar de M. Monnerat, il pense que lors de l'élaboration du prochain budget, ayant moins de revenus, ils seront obligés de faire plus d'arbitrage. Le paradoxe dans tout cela, est qu'avec tous les bonis qu'ils ont fait, avec tous les

impôts qu'ils ont réduits, ils n'ont jamais établi un budget en fonction de leurs besoins. Il faut être réaliste. Ils avaient de l'argent à dépenser et ne se sont pas privés, tout en faisant encore CHF 5'000'000.- de boni. Peut-être que l'année prochaine il leur faudra être un peu plus attentif. Quant à la vision d'une augmentation systématique et obligatoire, oui, ils peuvent tenir ce discours, mais ils peuvent également tenir le discours inverse avec un même aplomb. Lorsqu'il voit le projet des Cherpines et son centre récréatif, il ne peut que se réjouir, mais peut-être qu'il arrivera un moment où ils n'auront plus vraiment les moyens. Concernant la culture, il observe que la commune de Confignon est très intéressée à ce que le cirque vienne à Plan-les-Ouates, ce qui lui paraît tout à fait cohérent de leur part. Simplement, l'année prochaine, dans trois ans ou dans cinq ans, il faudra juste qu'ils se mettent en tête qu'ils sont une commune comme toutes les autres et qu'ils devront être plus regardants.

M. Rieben réagit aux propos de M. Tinguely en faisant remarquer qu'ils ont eu de la chance que leurs prédécesseurs aient construit des immeubles dans lesquels vivent des gens qui paient des loyers raisonnables, il tient à le dire. Il ne voit pas à quoi cela servirait d'avoir fait cet effort si la Commune ne peut pas bénéficier du produit de ces loyers. Ce serait vraiment particulièrement stupide.

Mme Rüegger ne va pas avancer beaucoup d'arguments puisque tout semble avoir été dit. Elle les invite simplement à être clairvoyants et raisonnables et à aller dans le sens d'une augmentation d'un centime. Cela représente des petits montants et en même temps cela permet vraiment de préserver la qualité de vie à Plan-les-Ouates. Elle tient également à souligner à nouveau le fait que les Services ont fait énormément d'efforts ces dernières années pour réduire leurs frais. Elle estime qu'à un moment donné, ils ne peuvent pas en faire plus s'ils veulent conserver une certaine qualité de vie et surtout s'ils veulent que ce soit équitable. Et que ce soit équitable pour l'ensemble de la population et que ce ne soit pas ceux qui ont le moins de moyens qui en subissent les conséquences. Elle les invite donc à être raisonnables et visionnaires.

M. Monnerat s'étonne tout de même du discours de la partie gauche de cet hémicycle qui a l'air de valider le cadeau fiscal fait aux gros capitaux en leur diminuant les impôts de 50 % et en proposant d'augmenter le centime sur les impôts des personnes physiques. Cela l'interpelle car cela ressemble plutôt un discours de la droite. Et comme le rappelait M. Dupraz, si, après avoir négocié des mesures d'accompagnement pour la classe moyenne sur les primes d'assurance maladie lors du vote de la RFFA, ils augmentent aujourd'hui les impôts aux familles, cela revient finalement à leur donner d'un côté pour leur reprendre de l'autre. Il ne voit pas à quoi cela sert.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se positionner quant aux amendements 9A, 9B et 9C concernant l'augmentation du centime additionnel à 37.

Le Conseil municipal refuse l'augmentation du centime additionnel à 37 par 17 refus, 6 voix pour et 1 abstention, le Président prenant part à ce vote.

La discussion concernant les amendements portera donc sur le tableau concernant le centime à 36. **Le Président** demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter ces amendements en bloc ou individuellement.

M. Rochetin demande à ce que l'amendement n° 6, auquel personnellement il s'opposera, soit voté indépendamment des autres.

Amendement n° 6 : 16 Défense – 36 Charges de biens et services – Autres charges d'exploitation – Augmentation de CHF 575.- - ORPC Salève, budget CHF 77'215.-

M. Tinguely invite M. Rochetin à grandir à ce propos car ils ont tous les ans la même discussion au sujet de ce budget en faveur de l'ORPC, budget qu'ils ne peuvent refuser. En effet, s'ils le refusaient, les autorités supérieures 'retoqueraient' la Commune pour l'enjoindre à accepter ce budget. Il ne sert donc à rien de faire chaque année un cirque à ce propos, sachant qu'ils n'ont pas le choix. Il s'agit d'un Office Régional de Protection Civile. Comme pour les pompiers, ce sont eux qui fixent leur budget qui est réparti entre plusieurs communes en fonction du nombre d'habitants et c'est ainsi. Il s'agit d'un accord et ils ne peuvent rien y faire.

En tant que Président de la commission des finances, **le Président** avoue que M. Rochetin n'était pas le seul opposé à cet amendement. Lui-même s'y est également opposé. Pour la simple et bonne raison qu'ils parlaient tout à l'heure de budgets responsables et qu'ils demandent donc à ce qu'on leur présente aussi des budgets qui le soient.

M. Rochetin encourage M. Righetti à grandir avec lui à ce sujet. En ce qui concerne cet amendement, il s'y opposera tout simplement.

M. Gaud souligne que le grand avantage de ces regroupements communaux est que le pouvoir politique, le législatif, n'a aucun mot à dire. A la lecture d'un rapport de la Cour des comptes française, il s'est avéré que les regroupements intercommunaux, qui ont été un temps très à la mode, sont des gouffres financiers sans aucune gestion, où tout le monde est un peu chef, donc où personne ne l'est. Financièrement, ils doivent payer et se taire. Il fait remarquer à M. Rochetin qu'il peut étendre cette ligne à tous les groupements intercommunaux de demain. Pour sa part, il en a un bien en tête qui concerne également la sécurité et dans le cadre duquel la Commune va payer quatre fois plus cher sans avoir son mot à dire.

A l'issue de cet échange, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement n° 6.

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 6 par 18 refus et 6 voix pour.

Le Président fait ensuite voter les amendements n°s 10A, 10B et 10C, confirmant le statu quo du centime additionnel à 36.

Le Conseil municipal accepte les amendements nos 10A, 10B et 10C par 18 voix pour, 5 refus et 1 abstention.

Pour finir, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer, en bloc, sur les autres amendements, à savoir les amendements n°s 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 11.

Le conseil municipal accepte par 22 voix pour, 1 refus et 1 abstention, les amendements n°s 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 11.

a) **D 173-2019 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 173-2019 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 novembre 2019.

M. Durand explique qu'afin d'être conforme à l'amendement n° 1 qu'ils viennent de voter, le Conseil administratif propose un amendement sur cette délibération, à savoir porter l'indemnité allouée au Conseil administratif et au Maire de CHF 292'900.- à CHF 290'350.-, qui correspond à 0 % d'indexation, soit une diminution de CHF 2'550.-.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 22 voix pour et 1 refus. Le nombre des votants est de 23 personnes.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 173-2019 R, par 21 voix pour et 2 abstentions.

b) **D 174-2019 R : Taxe professionnelle communale en 2020**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 174-2019 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 novembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 174-2019 R, par 21 voix pour et 2 abstentions.

Avant de passer au vote de la délibération suivante, le Conseil administratif demande une suspension de séance à 19H33, afin de permettre à l'administration d'effectuer les calculs et les modifications relatives aux amendements votés.

Reprise de la séance à 19H40.

c) **D 175-2019 R : Budget de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels 2020 et autorisation d'emprunt pour l'année 2020**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 175-2019 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019. Cette délibération

a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 novembre 2019. Il souligne l'efficacité et la rapidité de Mme Lienhardt, responsable du Service des finances, pour leur présenter un projet de délibération modifié suite au vote des amendements.

M. Durand explique qu'il leur faut voter les chiffres adaptés suite au vote des amendements et qu'ils doivent ensuite se prononcer sur l'alinéa 4 qui est nouveau puisqu'il prévoit de financer l'excédent de charges par le prélèvement dans la réserve structurelle, ainsi que sur l'alinéa 7 qui prévoit d'augmenter l'insuffisance de financement suite au vote des amendements. Il s'agit donc de voter en 3 fois.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se positionner sur l'alinéa 4.

Le Conseil municipal accepte cet alinéa 4 par 19 voix pour et 5 voix contre. Le Président prend part à ce vote.

Le Président fait ensuite voter l'alinéa 7.

Le Conseil municipal accepte cet alinéa 7 par 18 voix pour et 6 voix contre. Le Président prend part à ce vote.

Déclaration du PDC

A l'issue de ces votes, **M. Rochetin**, au nom du PDC, fait la déclaration suivante sur ce budget 2020 :

*' Déclaration au budget 2020
Conseil Municipal du 12 novembre 2019*

Le budget de fonctionnement amendé présente un excédent de charges d'un peu moins de 1 million, ceci étant notamment causé par la mise en application de la RFFA adoptée cette année.

Nous comprenons la position du conseil administratif qui souhaite anticiper les investissements conséquents prévus ces prochaines années et qui vont avoir un impact non négligeable sur les futurs budgets.

Toutefois, le groupe PDC constate que les prévisions fiscales du canton sont systématiquement sous-estimées pour notre commune. Au bouclage des comptes, nous affichons depuis des années des résultats excédentaires qui se sont élevés jusqu'à 14 millions il y a quelques années.

Nous avons constitué sur ces derniers exercices, un fond de réserve structurel, fond prévu pour pallier aux impacts en cas d'acceptation de la RFFA, situation dans laquelle nous nous retrouvons actuellement.

Le groupe PDC a refusé d'augmenter de 1 point le centime additionnel et votera le budget en excédent de charge. Notre groupe ne considère pas, par sa position, mettre la commune dans une situation périlleuse, nous pensons que les prévisions seront meilleures que prévues et par conséquent nous aurons fait un choix qui n'aura pas d'impact fiscal supplémentaire pour les ménages de Plan-les-Ouates cette année.

Nous nous engageons à prendre nos responsabilités dans les années à venir si la situation fiscale devait se péjorer et nous accepterons alors, les augmentations du centime qui seront nécessaire pour conserver la qualité des services proposés à nos communiens.

Nous tenons à féliciter et remercier le conseil administratif ainsi que l'ensemble des services communaux pour l'élaboration de ce budget particulièrement difficile cette année

Les services ont respecté les consignes ordonnées par les magistrats et nous constatons que les prestations n'ont pas ou peu été touchées. Les efforts ayant été consentis pour diminuer les dépenses dans les différentes lignes budgétaires sans diminuer les prestations.

Nous remercions en particulier Thierry DURAND qui présentait son dernier budget en tant que responsable des finances et notons les excellentes présentations de ce dernier lors des séances de commissions. Commissions qui se sont déroulées dans un excellent climat de collégialité entre élu-es.

Enfin, lorsque l'excellence devient la norme, elle pourrait passer inaperçue ou ne plus être considérée à sa juste valeur, c'est pour cette raison que nous relevons et remercions Mme Patricia LIENHARD pour la qualité remarquable de son travail.

Pour conclure, le PDC acceptera donc le budget.'

Déclaration du PLR

M. Dupraz fait à son tour, pour le PLR, la déclaration suivante :

' Conseil municipal du 12 novembre 2019

Budget 2020 voté par une majorité du Conseil municipal, préservant le ct additionnel à 36, avec un déficit de l'ordre de Fr. 824'000.-.

Après de larges et vifs débats et, selon nous, le bon sens l'a emporté, sous l'impulsion des Conseillers municipaux PLR, laissant apparaître tout d'abord un excédent de dépenses de plus de 2 millions de francs dans le cadre du Budget 2020. Puis au fil des séances de Commissions, de nouvelles informations montraient que l'utilisation de la réserve conjoncturelle, de 25 millions, pouvait nous permettre d'absorber un déficit finalement moindre, sans toucher au taux du centime additionnel. Nous connaissons les impacts de la votation cantonale sur les nouvelles conditions appliquées sur les personnes morales, les entreprises, qui seront taxées à environ 13% dès 2020, alors que jusqu'ici le taux était de 24%. Ainsi et de cette manière, en maintenant le cet à 36, nous souhaitons respecter les promesses entendues et écrites lors de la campagne sur les nouvelles dispositions de la RFFA. Conscientes que « gouverner c'est prévoir », les autorités communales ont constitué depuis quelques années une « réserve structurelle », qui se monte (seo) à 25 millions. C'était l'occasion de mettre en pratique nos décisions. Nous relevons l'excellent travail du Conseil administratif et de l'ensemble des Services communaux et finalement de toutes les Commissions pour élaborer le Budget 2020. Ce Budget 2020, expérimental, sera un test important pour décider, le moment venu, d'augmenter le centime additionnel pour faire face aux charges et prestations qui seront maintenues lors des prochains exercices. Les prévisions fournies par l'Etat qui, jusqu'ici, ont permis à notre commune de réaliser des exercices financiers largement positifs seront peut-être à revoir. Il sera temps, dès lors pour 2021 et

2022, etc, demain, de reprendre nos réflexions annuelles toujours vives sur nos finances qui doivent s'adapter de manière ouverte et réaliste.

Pour le PLR de PLO – 12 novembre 2019

Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Roberto Righetti'

M. Rieben souhaite ajouter, comme chaque année, mais pour la dernière fois, qu'il les invite à refuser ce budget, car malgré les réels efforts des différents Services ils dépensent encore beaucoup plus d'argent que les communes comparables et vont donc dans le mur. C'est la dernière fois qu'il le fait, ces prochaines années ils pourront dilapider à leur aise.

Déclaration des Verts

Au nom de son parti, les Verts, **M. Rodriguez** donne lecture de la déclaration suivante :

' Les Verts s'associent à l'ensemble des groupes de cet hémicycle pour remercier le travail du Conseil administratif et la clarté des présentations durant l'étude de ce budget avec l'aide de l'administration. Nous prions le Conseil administratif de transmettre nos remerciements à tous les services de l'administration qui ont œuvré également en ce sens, au service financier et particulièrement Madame Lienhardt.

Finalemment, nous, et je particulièrement, tenons à remercier l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal pour les discussions et débats budgétaires qui ont eu lieu cette année, mais également les années précédentes. Débats parfois paisibles et parfois empreints d'agitation. Ce qui, dit en passant, m'a poussé à relire l'intégralité des déclarations de ces dernières années.

Nous voilà arrivé au vote du dernier budget de la législature. Ce budget sera certainement voté avec un déficit de plus de 800'000 F... paradoxal pour l'une des plus communes les plus riches du canton. La question est de savoir le nombre d'exercices déficitaires.

Mais reprenons ce qui s'est dit ces dernières années.

Pour le budget 2016, tout allait bien et étions dans un monde de bisounours. Tout allait bien avec des rentrées fiscales toujours au-dessus des prévisions. Malgré cela, certains membres de cet hémicycle se disaient inquiets tels que le groupe PLR par la voix de M. Righetti qui avançait « Ce soir le groupe PLR de Plan-les-Ouates ne votera pas le Budget de manière unanime, laissant ainsi la trace de ses préoccupations, sans avoir pu à l'aube de cette nouvelle législature proposer les remèdes qu'il faudra nous prescrire, visant à remédier aux symptômes que nous ressentons au fond de nous-mêmes, afin d'assurer l'essentiel du rôle de la Commune, son équilibre financier et sa pérennité. ».

M. Rochetin au nom du PDC insistait que « Les finances sont certes saines mais nous devons être responsables de notre futur proche et des gros investissements et acquisitions à venir. Comme le disait au 19^{ème} siècle l'homme politique Emile De Girardin: «Gouverner c'est prévoir» et nous souhaitons nous en inspirer. », ce qui a été appuyé par le MCG par le biais de M. Valentin qui relevait que « faire de la politique c'est se projeter dans l'avenir ».

L'inquiétude était grandissante lors du budget 2017, un recadrage a été effectué mais comme l'indiquait malgré tout M. Gillet pour le PDC « Il leur semble toutefois important de préserver les dépenses d'investissement pour ne pas nuire à l'essor de la Commune » en

mentionnant que PLO est une commune jeune et qu'il s'agit de mener des politiques ambitieuses tant dans le domaine social, culturel et sportif.

Cette inquiétude était le soulève par M. Righetti pour le compte du PLR mentionnant que « Le groupe PLR défendra l'idée de permettre à notre Commune de faire face à ces dépenses, à celles essentielles au maintien de la qualité de vie mise en place. Au moyen de ces rentrées fiscales propres, sans nous mettre en péril et des indispensables engagements qui, aujourd'hui, font de Plan-les-Ouates une commune agréable à bien des égards. » en ajoutant qu'il fallait être raisonnable. Le groupe feu Vert Libéral intervenait sur cette question du raisonnable et qu'il attendait des discussions politiques le moment venu avec les différentes réformes en vue.

En 2018, après une introduction d'un nouveau plan comptable, le groupe PDC mentionnant que « les choix que nous effectuerons demain impacteront les finances publiques et changeront le visage de la commune pour des décennies. Pour nous, élus, il s'agira de faire preuve de clairvoyance et de responsabilité ».

Le groupe MCG par le biais de M. Monnerat relevait à juste titre que le déficit était structurel et que le nouveau modèle comptable permettant l'intégration des résultats du Patrimoine Financier permettait d'atteindre l'équilibre. Et d'ajouter que « si chacun continue de défendre son petit pré carré et son petit jardin au gré de ses affinités, sans avoir une vision globale, je pense qu'il sera effectivement très compliqué d'avancer et de développer les Cherpines, notamment la Pièce D. »

L'intégration du résultat du Patrimoine Financier dans le nouveau modèle comptable a été repris par M. Rieben pour le budget 2019 en indiquant que sans cela le déficit serait d'environ 5 millions. Saluons sincèrement sa cohérence en mentionnant chaque année que la commune allait droit dans le mur.

Le groupe PDC indiquait à cette occasion que « Le respect des budgets sera plus que jamais de notre responsabilité politique. ». Le groupe PLR mentionnant que « l'ampleur du montant voté pour notre fonctionnement depuis plusieurs années et qui ne semble pas diminuer de manière suffisante, nous incite à réflexions approfondies, avant l'élaboration du Budget 2020, réflexions que nous souhaitons partager avec l'ensemble des forces politiques ici représentées. »

Enfin, le MCG par M. Monnerat affirmait « qu'à la prochaine secousse, si la réserve structurelle devait être touchée, le montant qui est sur cette réserve structurelle leur permettra de tenir deux ans. Mais que vont-ils faire après ? Certes, des efforts ont été faits, mais il se demande où ils vont aller chercher éventuellement les sommes qui pourraient manquer. ».

Responsabilité politique, gouverner c'est prévoir, ne pas défendre son petit pré carré.... Tous ces mots ont été gommés dans le cadre de l'étude de ce budget. Le Conseil administratif a présenté un budget et identifié différents leviers pour que les secousses soient moins importantes... en prévision, en bonne gouvernance et sans mettre tous les œufs dans le même panier.

En acceptant un budget de fonctionnement avec un centime additionnel à 36, le Conseil municipal s'enlève la possibilité de ne pas recourir, certainement, à une hausse plus drastique dans les années à venir.

Nous avons entendu dans le cadre de l'analyse budgétaire des mots tels que « optimisme » ou encore « catastrophisme » lorsqu'il a été simulé un plan financier, certes à améliorer, et qui

ne tenait pas de plus en compte certaines charges qui seront plus importantes que ce qui était prévu. Tout a changé en quelques années.

CARPE DIEM QUAM MINIMUM CREDULA POSTERO... voilà ce que disait Epicure, c'est le titre que l'on peut donner à ce budget.

Carpe Diem, nous verrons cela dans une année lorsque certains d'entre nous soit par choix ou soit par décision de la population ferons partie non pas du cercle des poètes disparus mais du cercle des politiques disparus.

Merci'

A l'issue de ces déclarations, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 175-2019 R par 17 voix pour et 7 voix contre, le Président ayant également voté.

M. Durand les remercie d'avoir voté ce budget, même si ce n'est pas celui auquel il aspirait. Mais la Commune est au moins dotée d'un budget pour l'année 2020, ce qui est tout de même le principal. Il s'associe également aux remerciements qui ont été formulés par certains d'entre eux au Service financier et en particulier à Mme Lienhardt pour tout le travail conduit durant l'élaboration de ces nombreux différents budgets.

d) **D 178-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- pour la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 178-2019 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui, dans sa séance du 4 novembre 2019, a préavisé favorablement par 5 voix pour et 2 abstentions, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 6 novembre 2019, un préavis favorable, à l'unanimité.

M. Durand apporte un petit complément technique répondant à une question adressée lors de l'examen de cette délibération. En effet, un montant de CHF 2'700.- figure dans les dépenses avec une mention d'huissier ; il s'agit-là d'effectuer des constats d'huissiers dans le cadre de la préparation de ces travaux, y compris sur du domaine privé, avant d'intervenir.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 178-2019 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 179-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'130'000.- pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates, comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie ouest du site**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 179-2019 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019. Cette délibération a alors été renvoyée en commission Aménagements et grands projets qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, lors de sa séance du 11 novembre 2019, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement à l'unanimité, dans sa séance du 6 novembre 2019.

Suite au rapport lu par M. Rodriguez, **M. Favre** relève que cette dépense de CHF 3'130'000.- est améliorée d'environ CHF 1'500'000.- par des subventions que la Commune recevra de différents fonds structurels genevois. Pour la population, en partie représentée dans le public, la dépense est donc un peu moindre.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 179-2019 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 180-2019 P : Cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7046B, anciennement N° 7046, en vue de son incorporation au DP communal**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 180-2019 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique que cette délibération fait suite à toute une série d'opérations qui ont été conduites par la Commune afin de régulariser le carrefour situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le chemin des Cherpines. En effet, il se trouve qu'il y a, sur ce carrefour, quelques mètres carrés (une douzaine, de mémoire) qui relèvent de la propriété d'un des voisins. Cette délibération vise à permettre à la Commune d'intégrer ces quelques mètres carrés au domaine public communal moyennant une petite soulte, ainsi que la prise en charge de tous les frais de notaire et des frais juridiques, partant également du principe que les droits à bâtir sont reportés sur le fonds. Le propriétaire ne perd donc rien.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2019 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 180-2019 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 182-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 182-2018 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit d'un budget pour leur permettre de mener des études sur la planification des gros entretiens de leur patrimoine. Il annonce que le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet en commission Infrastructures, afin qu'ils puissent en discuter plus en détails.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2019 préconise également un renvoi en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 182-2019 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 183-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 183-2019 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2019 préconise un renvoi en commissions Infrastructures et en commission Economie.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 183-2019 P en commission Infrastructure, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

i) **D 184-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 184-2019 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand annonce que le Conseil administratif se trouve bien emprunté puisque leur collègue en charge des sports est absente ce soir. Ils ont tout de même souhaité déposer cette délibération qui fait suite à une audition du FC Plan-les-Ouates en commission des sports, de manière urgente, afin que cela puisse être discuté en commission et, cas échéant, voté au mois de décembre 2019. L'idée étant de ne pas perdre de temps. Ils n'ont cependant pas beaucoup plus d'informations pratiques à ce jour.

M. Monnerat rappelle avoir posé une question en commission Sports, à laquelle il n'a pas encore été répondu. Raison pour laquelle il est emprunté pour voter cet objet ce soir. En effet, lorsqu'ils ont auditionné le FC Plan-les-Ouates, il a cru comprendre, de la voix de son Président, que l'ancien comité était censé produire une liste de factures à payer pour pouvoir effectuer la passation de pouvoir au nouveau comité. La commission avait alors demandé à recevoir cette liste avant de verser l'argent. Une autre proposition avait ensuite été faite, à savoir qu'au lieu d'envoyer l'argent à l'ancien comité, ce soit la Commune qui règle ces factures. Il leur a été répondu que cela n'était pas possible. La Commune a donc versé l'argent à l'ancien comité et ils apprennent maintenant, de la bouche du Président du FC Plan-les-Ouates, que des factures sont toujours pendantes et que ces CHF 50'000.- de prêt qu'on va leur verser, plus les CHF 20'000.- en cash, serviront à payer des factures qui, normalement, auraient déjà dû être payées. Il ne peut pas voter ceci ce soir sans avoir un éclaircissement sur la situation exacte. D'autre part, bien que ce ne soit pas le point qui le dérange le plus ce soir, il s'étonne du fait qu'ils ont déjà voté des subventions pour l'achat de matériel, alors qu'ils apprennent, par le nouveau comité, qu'il n'y a plus de matériel. Du matériel que la Commune a déjà payé. Autant de questions qu'il a posées et pour lesquelles il n'a pas encore obtenu de réponses. La conseillère administrative en charge étant absente et ne pouvant donc pas y répondre, il se dit quelque peu emprunté pour voter cela ce soir.

M. Rochetin entend les propos de M. Monnerat qui retranscrivent effectivement exactement ce qui s'est dit en commission des sports. La situation est effectivement gênante et il peut comprendre le malaise de ce dernier. Aujourd'hui, le problème est qu'ils peuvent faire un procès au Conseil administratif pour avoir libéré les factures et peut-être que M. Durand le leur expliquera tout-à-l'heure. Reste qu'à ce jour, un nouveau comité élu depuis le mois de février 2019 a été mis en place. Et ce dernier fait vraiment le maximum pour essayer de remettre ce club sur les bons rails. A son avis, la faillite de la buvette a été due, au départ, du fait de lier le club de football à une Sàrl. Il rappelle que M. Righetti s'est toujours opposé au fait de confier cela à une Sàrl qui, de plus, sous-traitait. Voici la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Ceci dit, en étant très factuels, ils ont constitué aujourd'hui un nouveau comité d'une quinzaine de personnes très motivées. Ils peuvent faire des parallèles puisqu'ils l'ont vécu avec le tennis club et que la situation est un peu similaire. Le FC Plan-les-Ouates est donc arrivé avec une demande de CHF 70'000.- de subventions parce qu'effectivement, en reprenant ce club, le nouveau comité a découvert une faillite et découvert que le Conseil administratif s'était engagé à soutenir ce comité au moment où il reprendrait le club et de les aider financièrement si besoin. Or, aujourd'hui, il se trouve qu'il y a ces factures, alors que le Conseil administratif avait promis que tout se passerait bien au moment de la transition. Comme cela a été souligné en commission des sports, ils étaient tous d'accord pour dire à Mme Monbaron qu'il fallait que cela passe par la Commune. Le Conseil administratif en a décidé autrement. Malheureusement, aujourd'hui, il semble que c'est un mauvais choix de la part du Conseil administratif, à moins que celui-ci lui dise le contraire. Ceci dit, la commission a tout de même voté unanimement pour accorder ce prêt de CHF 50'000.-. A son avis, cela n'aurait pas de sens de renvoyer cette délibération en commission des sports, puisque cette dernière a déjà donné son préavis. De plus, il rappelle que 75 enfants se rendent toutes les semaines à l'école de football, que 19 équipes travaillent au FC Plan-les-Ouates et que l'argent est déjà engagé. Ils demandent ce prêt pour pouvoir envisager plus sereinement la fin de la

saison qui s'annonce. Pour sa part, avec ce qui leur a été présenté, il les encouragerait à voter ce crédit d'engagement sur le siège.

M. Durand rappelle que l'intention du Conseil administratif n'était pas de leur faire voter cette délibération sur le siège, en raison de l'absence de leur collègue en charge des sports. Toutes les analyses qui ont été réclamées en commission sont en cours et ils ont également envie de comprendre ce qu'il s'est effectivement passé. A sa connaissance, ils n'ont pas encore tous les retours, raison pour laquelle il propose de renvoyer cet objet en commission des finances, afin qu'ils puissent analyser tout cela. Il doute que ce mois de délai supplémentaire qui lui est imposé mette singulièrement en péril le FC Plan-les-Ouates. Ils ont déposé cette délibération en urgence pour ne perde qu'un mois et non pas deux.

M. Rochetin retire alors sa demande de vote sur le siège.

M. Magnin leur rappelle la situation initiale entre l'ancien comité et le nouveau comité, le travail qu'a effectué le Conseil administratif et le suivi du dossier. Au moment où l'ancien comité, pour régler un certain nombre de comptes leur demandait de l'argent, des propositions ont été faites. Or, il y a des choses qu'ils ont le droit de faire et d'autres qu'ils n'ont pas le droit de faire. Personnellement, il aurait volontiers adhéré au fait que la Commune lise les factures et les paie elle-même. La législation ne leur permet pas de procéder ainsi, mais cela ne les empêchait pas d'avoir des doutes sur la destination de l'argent. Personnellement, il était persuadé qu'ils ne solderaient pas l'affaire avec l'argent demandé par l'ancien comité. Ceci pour x raisons et x contacts. Il souhaite qu'ils puissent faire la liste des manquements de l'ancien comité et regarder la façon dont la Commune peut réagir, si elle le peut, puisque la dernière assemblée générale du club a donné des charges au comité sur les budgets 2018. Là-dessus, un nouveau comité prend pertes et profits et se retrouve en difficulté. Le FC Plan-les-Ouates est donc arrivé avec une demande de CHF 70'000.- de subventions parce qu'en reprenant ce club, le nouveau comité a découvert une faillite et découvert que le Conseil administratif s'était engagé à soutenir ce comité au moment où il reprendrait le club. Lorsque les anciens comités ne sont pas avenants pour transmettre les chiffres et les dossiers, c'est qu'il y a un risque de trouver des cadavres. Or, des cadavres il y en a et le but de ce nouveau comité est de pouvoir perdurer dans le temps, avancer et se débarrasser de ces derniers. L'idée est donc d'obtenir tous les tenants et aboutissants au sein de la commission, même s'ils en ont déjà discuté, afin de déterminer la façon de faire, de voir quels sont les manquements pour ces CHF 70'000.- et s'assurer que les financements vont bien où ils souhaitent qu'ils aillent et que les conseillers municipaux puissent en discuter. Ceci étant, pour sa part et celui-ci du Conseil administratif, il est acquis de pouvoir verser cette somme au nouveau comité du club de football, afin que les activités aient lieu, sachant que ce comité n'est pas responsable de ces cadavres.

M. Rieben rebondit sur les propos de M. Monnerat qui est membre de la commission des sports. Il observe que si ces faits sont avérés, ils sont dans une situation assez grave parce que, finalement, cela s'apparente à du détournement de fonds. Compte tenu de ce qui précède, il n'a donc aucune envie de voter un chèque en blanc de CHF 50'000.- sur le siège. Il en parlera cependant volontiers en commission des finances.

A titre personnel, **M. Meylan** n'a rien contre le nouveau comité. Le travail qu'ils font et l'engagement qu'ils prennent actuellement ne peuvent être que félicités. Il n'a aucun problème avec cela. Toutefois, cela fait plus d'une dizaine d'années qu'il est conseiller municipal et de nombreuses fois des questions ont été posées sur ce club de football qui est une grosse association de la Commune. A l'instar de M. Monnerat, il regrette le manque de réponses ou les réponses ambiguës. En fait, il y a un manque de clarté totale. Il appellerait presque cela une

forme d'omerta ; ils ne parlent pas du football et ils ne parlent pas de ce qui se passe au football. Résultat des courses, il y a un certain nombre de choses à régler. C'est pour cela qu'il vaudrait la peine qu'ils soient plus insistants à l'avenir. En tout cas en ce qui concerne les conseillers municipaux, quand ils posent des questions, afin d'obtenir des réponses et ne plus accepter que celles-ci leur soient promises ultérieurement.

M. Gaud l'a déjà répété moult fois ; ils parlent aujourd'hui du football, mais le tennis aussi leur réserve quelques surprises. Certains clubs gèrent une buvette, dont la porte ne ferme pas, avec une vieille machine à café, font CHF 50.- de caisse le jeudi soir, alors qu'ils ont un budget de CHF 20'000.- et s'en sortent très bien. Là, dans le cadre du football et du tennis, il est demandé à des gens qui ont un travail la journée, de gérer le soir des centaines de milliers de francs. En conclusion, il raisonne peut-être par l'absurde, mais il rappelle que depuis quelques années la Commune engage un responsable du sport.

M. Tinguely partage ces propos. Le gros problème que rencontre la Commune avec ces deux clubs, à savoir le club de football et le club de tennis, est qu'ils sont trop politisés et que très souvent, un bon nombre de membres ou d'anciens membres du Conseil municipal sont membres dans ces clubs et sont membres des comités. Il y a un manque de courage de la part de cette assemblée qui n'ose pas dire stop, taper sur la table et mettre les comités face à leurs responsabilités. Parce que là, concrètement, la Commune devrait attaquer les anciens gestionnaires du club. Dans les faits, la Commune devrait plus prendre ses responsabilités.

Pour être clair, **M. Farinelli** soutient le renvoi en commission finances et peut-être, pourquoi pas, également en commission sports s'il y a besoin d'éclaircissements sur du matériel qui disparaît. Il pense qu'il y aura suffisamment de monde pour informer les commissaires des finances et répondre à ces questions. A l'instar de M. Gaud, il proposerait d'imposer un contrôle de gestion aux clubs qui gèrent un budget d'une certaine ampleur. Cela peut être fait, soit à travers des sociétés privées, parce que de plus en plus de clubs se retrouvent dans ce genre de situations (être bénévoles présente un risque parce que non seulement cela prend du temps, mais cela génère également des soucis juridiques et financiers difficiles à gérer), soit au travers d'une aide en nature par la Commune, mais qui, à ce moment-là, imposerait une gestion exemplaire afin que les stocks ne disparaissent pas. Il se dit effaré d'apprendre que l'assemblée générale du club ait pu voter décharge pour l'ancien comité.

M. Durand explique qu'il était bien dans l'intention du Conseil administratif, en tout cas de 2/3 de ses membres, de pouvoir faire cette introspection au sein de la commission des finances, de la commission sports ou d'une commission réunie. Toujours est-il que, s'agissant de finances, il va s'en occuper.

En tant que fervent défenseur du sport, **M. Rochetin** entend tout cela. Il estime qu'il ne faut cependant pas faire l'amalgame avec toutes les associations sportives, parce que les deux cas qui leur viennent à l'esprit, sont deux cas où une SA ou une Sàrl ont été liées aux clubs et où cela a capoté. Il pense qu'ils doivent être attentifs à cela. Il revient également sur les propos de M. Gaud ; il n'a pas compris s'il s'agit d'une attaque ou pas sur le responsable du Service des sports, mais pour sa part, il peut juste leur garantir que M. Nicou Etemad fait un travail fabuleux. Il estime que, du retour qu'ils en ont des associations sportives, il est exceptionnel dans son Service. En la personne de M. Etemad ils ont une personne de grande qualité au sein de leur administration.

M. Magnin estime qu'il ne faut pas prolonger le débat, sachant qu'ils vont renvoyer cet objet en commissions où ils pourront en discuter. Il rappelle que la Commune compte plus de 78 associations. Il est vrai que ce sont des bénévoles et qu'ils peuvent rencontrer des problèmes,

surtout dans des sports comme le football qui drainent beaucoup d'enfants. Il peut aussi leur raconter les soucis d'autres communes, passés ou actuels. Certes, il ne va pas le faire ici, mais cela est très instructif. Ce sont des exemples très marquants. De plus, il tient quand même à leur signaler que le nouveau comité du club a sollicité la Cour des comptes pour faire un audit et que cette dernière a refusé car ils n'ont pas reçu les documents de l'ancien comité. La Cour des comptes ne fera donc pas cet audit et le club doit se débrouiller pour prendre une fiduciaire, ce qu'il trouve, personnellement, incroyable.

M. Durand rebondit sur l'intervention de M. Rochetin et annonce que M. Etemad sera présent à la séance de commission. Il faudra effectivement aussi écouter son avis.

A l'issue de ce débat, **le Président** propose de voter le renvoi de cette délibération en commission Economie et finances.

M. Durand pense qu'il serait profitable que les membres de la commission des sports participent à cette introspection. S'il y a un abcès, il faut le crever et il faut que tout le monde l'entende. Il suggère éventuellement de prévoir une commission réunie.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commission réunie Economie et Sports.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 184-2019 P en commission réunie Economie et Sports par 24 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président prend part à ce vote.

M. Gaud s'étonne du fait que le Président ait voté.

Le Président explique qu'il vote également dans la mesure où il s'agit d'un prêt.

7. QUESTIONS

7.1. Disparition d'arbres à la route d'Arare

M. Farinelli a constaté la disparition de grands et beaux arbres le long de la route d'Arare et souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Durand répond que la Commune a vérifié et que, malheureusement, cela a été dûment autorisé.

7.2. Motion sur la Maison de la durabilité

M. Farinelli demande où ils en sont dans le cadre du projet de la Maison de la durabilité, correspondant à une motion votée par le Conseil municipal.

M. Durand explique qu'ils sont en train de préparer la réponse à ce sujet. Elle leur sera fournie au mois de décembre 2019 ou en janvier 2020.

7.3. **Bus réservé pour l'école de Bardonnex et le cycle de Pinchat**

M. Chal informe que le bus réservé pour l'école de Bardonnex et le cycle de Pinchat est constamment bondé. La Commune peut-elle faire quelque chose à ce sujet ?

M. Durand prend bonne note de la question et se renseignera.

8. **DIVERS**

8.1 **Petit-déjeuner d'accueil**

M. Magnin a omis d'annoncer, lors de ses communications, qu'il recevra le vendredi 15 novembre 2019, en compagnie du délégué à l'économie, les entreprises qui arrivent sur Plan-les-Ouates, dans le cadre d'un premier petit déjeuner d'accueil. Il faut savoir qu'une centaine d'entreprises arrivent chaque année sur Plan-les-Ouates et que, dans le cadre du réseautage, la Commune les reçoit pendant une heure et demie environ, avec la collaboration de la Ziplo, afin de les intégrer dans leur petit monde économique.

8.2 **Décès de M. Bernard Genecand**

M. Magnin annonce le décès de M. Bernard Genecand, ancien conseiller municipal de leur Commune et ancien député, qui est décédé à 92 ans. Ce dernier sera enseveli le 20 novembre 2019, à 10H00.

8.3 **Concert de la Musique municipale**

M. Favre leur rappelle le prochain concert de la Musique municipale au Victoria Hall, le 21 décembre 2019, à 17H00. Il les convie à la répétition générale de ce concert, qui aura lieu le 14 décembre 2019, à 14H00.

8.4 **Comparaison des budgets des communes de tailles similaires**

M. Gaud rappelle que lorsqu'il était Président de la commission des finances, cette dernière avait interpellé le Conseil administratif afin de faire une analyse de leurs budgets en comparaison à leurs communes voisines. Il leur rappelle que Vernier, qui compte 1'000 habitants de plus que Plan-les-Ouates, a un budget de 48 % inférieur au leur. Il pense que, puisqu'ils vont vers une période qui leur laissera un peu plus de temps, ils pourraient, pour la prochaine législature, voir un peu où ils se trouvent, où ils vont et comment ils font. La commune d'Onex qui compte près de 20'000 habitants a également un budget inférieur au leur.

M. Magnin lui fait remarquer que la commune d'Onex applique un centime à 51.

M. Gaud estime tout de même qu'il serait important, quand ils auront le temps, de faire des comparatifs. Ils rappellent qu'ils avaient également pris pour référence les communes du Grand-Saconnex et de Bernex. Il serait bien de le faire pour savoir si ce sont les autres ou eux-mêmes qui ne sont pas très bons.

M. Magnin rappelle qu'ils ont déjà un élément de réponse puisque cette étude avait été faite sur l'impulsion de M. Durand et du Conseil administratif. Un comparatif intercommunal, qui doit être à leur disposition sur le cmnet, a été fait il y a deux ans. Les choses n'ayant pas beaucoup changé en deux ans, il propose à M. Gaud de lire ou de relire ce document.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 20H35 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Pierre TORRI

Le Président

Roberto RIGHETTI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 17 octobre**
- b) **Enfance du 17 octobre**
- c) **Culture et loisirs du 28 octobre**
- d) **Infrastructures et environnement du 29 octobre et du 4 novembre**
- e) **Economie et finances du 31 octobre et du 6 novembre**
- f) **Aménagement et grands projets du 11 novembre**

Annexe 1)

D 173-2019 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020

Annexe 2)

D 174-2019 R : Taxe professionnelle communale en 2020

Annexe 3)

D 178-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- pour la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 179-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'130'000.- pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates, comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie ouest du site

Annexe 5)

D 180-2019 P : Cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7046B, anciennement N° 7046, en vue de son incorporation au DP communal

Annexe 6)

D 182-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 183-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates

Annexe 8)

D 184-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 17.10.2019 à 18h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1) La commission a auditionné M. Angel M. BUA, Directeur sportif, Mme Céline TAÏS, Vice-Présidente, M. Cédric BONETTI, Trésorier, M. Julien CHOBILLON, Président du FC Plan-les-Ouates.

Ce dernier nous présente les difficultés rencontrées lors de la reprise du club en juin, notamment la découverte d'éléments financiers non connus, et dues aussi au renouvellement des entraîneurs, le manque de matériel surtout dans les équipements pour les enfants.

C'est pourquoi, ils déposent une demande exceptionnelle de subvention unique de Chf 70'000.-, ceci afin de pallier aux besoins urgents.

Après avoir pris congé de la commission, un débat fort soutenu a eu lieu et abouti à une proposition de faire un pas vers le club, mais plutôt par un prêt remboursable à la hauteur de Chf 50'000.- et le restant, Chf 20'000.-. en tant que subvention exceptionnelle. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

2) Présentation des modifications de subventions :

- Rafroball de Chf 4'000.- à Chf 10'000.-. → augmentation de Chf 6'000.-.
- HC PLO de Chf 10'000.-. à Chf 20'000.-. → augmentation de Chf 10'000.-.
- Association BIP de Chf 0.00 à Chf 3'000.-. → augmentation de Chf 3'000.-.
- VJGA (volley) de Chf 0.00 à Chf 2'000.-. → augmentation de Chf 2'000.-.

On explique à la commission les modifications de ces subventions. Ces modifications sont acceptées par 7 oui et une abstention.

3) Examen du budget par la commission. Cette dernière, après avoir posé des questions de précisions sur certains points, vote le budget en l'acceptant par 7 oui et une abstention.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 28 octobre 2019

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 12 novembre 2019

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE</p>
--

Date de la séance de la commission : Jeudi 17 octobre 2019

Lieu: 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Budget 2020

Les lignes budgétaires à traiter par la Commission ont été passées en revue. Dans un premier temps, les lignes du budget général et ensuite le budget très détaillé pour l'école du Sapay. De nombreuses observations ont été formulées et, après discussion, les lignes concernées ont été validées.

Le budget dans son ensemble présente une baisse d'environ CHF 100'000 par rapport à celui de 2019.

Il a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Communications du Conseil administratif

Comme prévu par les revues périodiques, un appel d'offres est lancé pour les restaurants scolaires.

Deux nouveaux prix ont été créés, un pour les maturités professionnelles, un pour les élèves sport-art-études.

Divers

La Commission demande au Conseil administratif une sécurisation des abords des écoles, en particulier Champ-Joly.

Cette demande est votée favorablement à l'unanimité.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli
17.11.2019

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Culture et loisirs</p>

Date : 28 octobre 2019 – 20h00
Lieu : Salle des commissions

1. Délibération D 175-2019 : Traitement du budget 2020

- Le budget est en baisse.
- Une adaptation des prix des billets est prise en compte.
- Pas de demande d'augmentation de poste pour l'année prochaine.
- Budget communication : des efforts ont été entrepris pour une communication efficace. avec une baisse des coûts malgré le nombre de spectacles qui est en hausse.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Communications du Conseil administratif

- Bilan très positif du Festivals de la Cour des Contes et des différentes autres manifestations organisées par le Service culturel et la Julienne pendant cette année.
- 5% du Rolliet : Présentation de la liste des associations retenues pour finaliser les projets en 2020.
- Cadeau 8P : Présentation d'une planche de BD sur l'histoire de la commune qui pourrait remplacer le dictionnaire pour le cadeau des 8P.

4. Divers

- Football : il y a une réflexion pour décorer et aménager les lieux sportifs des Cherpines.

Le rapporteur : Glenna Baillon
03.11.19

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Date et heure : mardi 29 octobre 2019 – 20h00
Lieu : salle des commissions

- 1) Les commissaires approuvent les procès-verbaux des séances des 13 juin et 9 septembre sans y apporter de modification.
- 2) Délibération D 175-2019 : traitement du budget 2020, le CA nous fait une présentation du budget de la commission infrastructures et environnement, un budget de CHF 7'352'000 soit 10.6 % du budget communal partagé à 97.6 % par le SEEV et le SCA.

Ce budget 2020 est en baisse de CHF 254'000.- avec des ETP à 25.85 pour le SCA et à 24.40 pour le SEEV.

Les principaux mouvements de ce budget 2020 sont une hausse de CHF 200'000 dans l'enveloppe destinée aux travaux du SCA, une diminution de CHF 151'000 sur le recours à des tiers et une diminution de CHF 123'000 sur les fournitures d'entretien.

Pour le SEEV, la principale baisse se situe sur les espaces publics avec une diminution de CHF 100'000 et des recettes stables à CHF 296'000.

Après la présentation très détaillée des chiffres, une explication nous est donnée sur les réflexions actuellement en cours dans ces deux services afin de réaliser des économies et sur des mesures d'optimisation des tâches effectuées.

Enfin, les commissaires passent au vote, et le budget de la commission infrastructures et environnement est préavisé favorablement par 5 oui et 2 abstentions.

- 3) Dans les communications du CA, une réponse est apportée par Monsieur Durand à une question de Madame SAAS sur une absence de signalisation sur le chemin de la Redoute. Il s'agissait d'un oubli des SIG de ne pas avoir signalé la fermeture du Chemin de la Redoute à la sortie sur la route de Saint-Julien.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat 10.09.19

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Date et heure : lundi 4.11.2019 – 20h00

Lieu : salle des commissions

- 1) Le président informe les commissaires que la motion M 24-2019 est retirée de l'ordre du jour.
- 2) Délibération D 178-2019 pour un crédit d'engagement de CHF 1'800'000 visant la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve. Une présentation détaillée des travaux prévus est faite par le CA Thierry Durand et par Monsieur Martin Corminboeuf du SCA, avec notamment le réaménagement de la traversée piétonne qui permettra de satisfaire une demande des parents d'élèves avec notamment la suppression du feu et la mise en place d'une patrouilleuse scolaire. Après quelques questions des commissaires d'ordre général, cette délibération est préavisée favorablement par 5 oui et 2 abstentions.
- 3) Motion M21-2019 pour la sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille. Cette motion est préavisée défavorablement par 4 non et 3 oui.
- 4) Le CA communique sur l'avancée des délibérations en cours, ainsi que sur les divers projets liés à cette commission.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat 5.11.19

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 12 novembre 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudis 10 octobre et 31 octobre 2019, Mercredi 6 novembre 2019

La commission a traité le budget lors des trois séances du 10 et 31 octobre, ainsi que le 6 novembre.

Séance du 10 octobre 2019

Lors de cette séance, il a été traité les délibérations D 173-2019 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020 – D 174-2019 : Taxe professionnelle communale en 2020 – D 175-2019 : Budget de fonctionnement 2020.

Le Conseil administratif présente un budget contenant un excédent de charges de 2'400'000 F malgré l'augmentation du centime passant de 36 à 37 et la suppression de l'abattement de 10% de la taxe professionnelle.

Les membres de la commission étudient ensuite les recettes fiscales. Il est expliqué les variations des recettes avec les rattrapages qui ont lieu chaque année. Cette augmentation provoque chez certains élus une désapprobation mentionnant que la population ne pourrait la comprendre compte tenu des excédents de revenus prévisibles au moment de la clôture des comptes 2020 qui aura lieu en 2021. Il est répondu que ces dernières années, les rattrapages ont été ceux des personnes morales principalement et non des personnes physiques. Le Conseil administratif mentionne que l'augmentation d'un centime cette année permettrait d'avoir des hausses moins élevées d'un seul tenant lors des prochains exercices.

Concernant la suppression de l'abattement de 10% de la taxe professionnelle, elle est accueillie favorablement par les membres de la commission. Ce dégrèvement ne touche que les acteurs bénéficiaires de la réforme sur la fiscalité des personnes morales (RFFA) votée par le peuple au printemps 2019.

Une discussion sur la taxe professionnelle et le centime est engagée. Certains membres estiment que l'on agit sur la précipitation en augmentant le centime, d'autres posent la question sur le nombre d'exercices autorisés pour présenter un budget déficitaire. À cette dernière question, il est précisé que la commune peut présenter cinq exercices déficitaires, mais avec un plan financier démontrant le retour à l'équilibre.

Le Conseil administratif tient à préciser qu'il est important d'avoir à l'esprit d'analyser le budget en tenant compte de ce qui ressort d'un déficit structurel et de ce qui ne l'est pas lorsqu'il est discuté de la réserve conjoncturelle.

La commune passe ensuite en revue le budget pour le patrimoine financier qui présente une baisse de 339'000 F par rapport au budget 2019 pour se situer à 4'276'000 F. Ceci est dû à la baisse des loyers d'environ 150 logements en raison de la modification des taux fixés par le canton.

L'un des commissionnaires constate qu'aucun versement n'a été versé à la réserve pour travaux depuis quatre ans, ce qui l'inquiète.

L'examen du budget s'achève avec le traitement des rubriques comptables liées au Conseil municipal, Conseil administratif, les amortissements et les biens et services de l'administration hors communication.

Lors de cette même séance, la commission a étudié la délibération D 161-2019 concernant un crédit d'engagement de 1'290'000 F en vue de l'acquisition de la parcelle No 7286.

Les membres de la commission préavisent favorablement par 8 oui et 1 abstention la délibération.

La délibération D 176-2019 : règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates est également traitée et **préavisée favorablement par les membres de la commission, par 7 oui et 2 abstentions.**

Séance du 31 octobre 2019

Les membres de la commission ont poursuivi l'étude du budget. Lors de cette séance, les membres de la commission ont principalement traité les charges et revenus des capitaux, ainsi que les investissements.

Il est indiqué que les emprunts prévus pour 2020 sont quasiment identiques que ceux de 2019 avec un taux moyen de 1.24%. Concernant le plan des investissements, il affiche un montant de 23'567'000 F tout en soulignant que ce plan n'est pas terminé.

Les membres passent ensuite en revue les budgets que les commissions thématiques ont traités. L'ensemble des budgets sont en baisse, baisse située entre 0.165 et 3.35% selon les commissions. L'étude de ces budgets est réalisée sans tenir compte des amendements qui seront traités lors de la séance suivante.

À cette même séance, le Conseil administratif annonce que l'administration fiscale (AFC) a transmis de nouvelles projections pour les recettes fiscales de l'exercice 2020. L'AFC a transmis des chiffres dont la valeur du centime augmente de 28 F et de 63'695 F pour les personnes morales. Ces augmentations des valeurs de centime conduisent à une augmentation des recettes de 2'286'300 F. Il est mentionné que la majorité du Conseil administratif a maintenu la hausse du centime additionnel à 37 centimes. Sans cette hausse, le budget présenterait un déficit de 5'400'000 F.

Ceci conduit à des discussions autour de la hausse du centime. L'un des membres annonce qu'il maintiendra son amendement pour ne pas augmenter le centime, estimant qu'il est possible de décaler des investissements pour que le budget de fonctionnement via l'amortissement. D'autres membres de la commission partagent cet avis et pensent qu'il est prématuré de le faire à l'aube d'échéances électorales.

Des avis contraires estiment que le centime peut être augmenté constatant que le Conseil administratif a démontré qu'il y a différents leviers qui peuvent être employés avec une certaine harmonie.

Un autre commissionnaire mentionne les possibilités d'augmenter les loyers du patrimoine financier.

Séance du 6 novembre 2019

Lors de cette séance, la commission a passé en revue les fonctions comptables liées aux ressources humaines. D'un point de vue budgétaire, la délibération votée par le municipal afin d'augmenter le nombre d'ETP de la petite enfance. Il est indiqué qu'il y a eu des ajustements en lien avec les cuisinières scolaires, ainsi que la stabilisation du poste de délégué à l'énergie.

Il est posé la question du taux d'absentéisme qui s'élève en 2019 à 8.38%, soit trois points de plus de ce qui était constaté ces dernières années. Ceci est dû à des accidents et maladies longue durée. En termes de turn-over, qu'il est plus fréquent dans le domaine de la petite enfance que dans les autres domaines d'activité de l'administration.

Le Conseil administratif présente ensuite un plan financier quadriennal théorique. Il est précisé que certains montants devront être revus. Concernant les charges, le budget passerait de 69'000'000 F à 74'000'000 F en 2024. Les recettes ont été projetées en tenant compte d'un centime à 36 tel qu'il existe aujourd'hui.

Il est présenté des exercices déficitaires allant de 1'280'461 F à 4'900'248 F si le centime reste au même niveau, ceci sans tenir compte d'une allocation complète des résultats du patrimoine financier aux différents budgets.

Ce tableau porte à discussion. Certains estiment qu'il présente une vision catastrophique appuyée par certains qui se disent être optimistes en l'avenir. D'autres pensent qu'il faut attendre avant d'augmenter le centime et voir comment cela se passera ces prochaines années.

La discussion porte également sur les leviers différents existants à combiner. Un membre pense qu'il est préférable d'augmenter en douceur en lieu et place d'attendre une hausse importante du centime dans quelques années.

La majorité des membres pensent que le centime doit rester au niveau actuel.

Après cette discussion, le Président passe en revue les amendements. Certains sont techniques et d'autres issus des commissions. L'amendement pour le maintien du centime à 36 sera également voté.

L'ensemble des amendements sont préavisés favorablement à l'unanimité à l'exception de :

1. Amendement d'ajustement du montant alloué à la protection civile qui est préavisé favorablement par 5 oui et 3 non
2. Amendement pour le maintien du centime à 36 préavisé favorablement par 6 oui et 2 non, rejetant ainsi le budget du Conseil administratif avec un centime à 37.

Le Président passe ensuite les délibérations au vote :

1. **D 173-2019 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020**
Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération
2. **D 174-2019 : Taxe professionnelle communale en 2020**
Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération
3. **D 175-2019 : Budget de fonctionnement 2020**
Les membres de la commission préavisent favorablement par 6 oui et 2 non la délibération sous réserve des amendements, présentant un déficit de 823'995 F

Les membres de la commission ont ensuite examiné deux délibérations.

1. **D 178-2019 : Crédit d'engagement de 1'800'000 F pour la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la rte de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates**
Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération
2. **D 179-2019 : Crédit d'engagement de 3'130'000 F pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates, comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie ouest du site**
Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération

Finalement, le Conseil administratif informe que les comptes 2019 connaîtront une charge de 8'200'000 F suite à la modification de la comptabilisation des impôts à la source dès 2019. L'effet ne sera pas financier mais comptable.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
Le 9 novembre 2019

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 12 novembre 2019

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS</p>
--

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 11 novembre 2019 à 20h00

- A) Délibération D 179-2019 : Crédit d'engagement de 3 130 000 F pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates, comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie ouest du site**

Après une présentation claire et instructive, la commission a formulé plusieurs remarques et a posée de nombreuses questions. Toutes ont été parfaitement répondues par le service. Ainsi la commission ne peut que recommander au Conseil municipal, l'acceptation sans réserve de cette délibération.

La commission à préavisé à l'unanimité cette délibération.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mardi 12 novembre 2019



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2015-2020
Délibération **D 173A-2019**
Séance du 12 novembre 2019

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2020

Vu le projet de budget 2020,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 abstentions

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **290 350 F** au total pour l'année 2020 sous rubrique budgétaire No 012.300.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De fixer les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De fixer l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **111 000 F** pour l'année 2020 sous rubrique budgétaire No 011.300.

SF/PL – 12.11.2019 - #73165



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 174-2019**
Séance du 12 novembre 2019

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2020

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 abstentions

1. De supprimer le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à **30 F.**

SF/PL – 12.11.2019 – #73168



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 178-2019**
 Séance du 12 novembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 800 000 F pour la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 1987 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB),

vu la nécessité d'assainir les routes si le bruit généré par le trafic routier contribue de manière significative au dépassement des prescriptions en vigueur et la responsabilité des communes en matière d'assainissement du bruit sur les routes communales,

vu la convention-programme existant entre la Confédération et le Canton concernant l'assainissement du bruit routier,

vu les projets de protection contre le bruit le long des routes communales à intégrer dans ladite convention-programme,

vu l'article 17 de l'OPB fixant un délai au 31 mars 2018, prolongé à 2022, aux propriétaires de routes pour réaliser les assainissements et les mesures d'isolation acoustique afin de pouvoir bénéficier des subventions fédérales,

vu le mandat confié le 30 octobre 2008 au groupement Amsler & Bombelli SA, Prona SA, RGR SA afin de définir les routes à assainir et les mesures d'assainissement,

vu la délibération D 26-2016 votée le 26 avril 2016 pour un crédit d'engagement pour l'étude pour l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit selon l'OPB,

vu le rapport définitif remis le 29 septembre 2017 au PRASSOB et la recommandation du PRASSOB à l'autorité cantonale d'accepter le projet,

vu la validation du rapport définitif le 3 avril 2018 par l'ingénieur cantonal et son complément du 17 juillet 2019,

vu les dépassements des valeurs légales VLI sur le tronçon route de la Chapelle – route du Camp de la route de Saconnex-d'Arve et les demandes d'allègement y relatives à établir à présenter par l'OCGC et la Commune et à transmettre aux propriétaires,

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et plus particulièrement la fiche de mesure 1.5 relative au réaménagement de la route de Saconnex-d'Arve avec de larges trottoirs et des pistes cyclables,

vu l'analyse de la traversée piétonne existante au carrefour entre la route de Saconnex-d'Arve et le chemin de la Commanderie, effectuée par le bureau de prévention des accidents en juin 2019, concluant à la nécessité d'adapter la traversée piétonne existante,

vu le Plan Localisé de Quartier « Les Sciens » N°29'783, adopté le 25 juin 2015 par le Conseil d'Etat, prévoyant le réaménagement de la route de Saconnex-d'Arve sous forme d'espace-rue,

vu le projet ARPENTS (du bureau In Situ) du 27 mars 2017, lauréat du concours pour l'étude des aménagements extérieurs du quartier des Sciens, proposant sur la route de Saconnex-d'Arve un dispositif de modération de trafic, ainsi que des aménagements privilégiant la mobilité douce,

vu l'exposé des motifs EM 178-2019, d'octobre 2019, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser la modération de trafic, les aménagements de mobilité douce et l'assainissement du bruit routier de la route de Saconnex-d'Arve.
2. D'accepter de réaliser les aménagements de modération de trafic et les infrastructures piétonnes et cyclables pour le tronçon route de la Chapelle – route du Camp, selon le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 800 000 F, destiné à financer les travaux et honoraires relatifs à ce projet.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 800 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 1 621 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes et voies de communication », dès 2021.

SCA/GR/MC/ – SF/PL – 12.11.19 # 46'950



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 179-2019**
 Séance du 12 novembre 2019

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 3 130 000 F pour la réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie Ouest du site.

Vu le Plan Localisé de Quartier « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015, entré en force et dont le projet présenté dans la présente délibération fait partie intégrante,

vu la délibération D 46-2016 votée par le Conseil municipal le 31 mai 2016 portant sur l'étude pour la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues) dans le périmètre du PLQ Les Sciers,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD) selon l'article 3 alinéa 9 de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu le fait que le coût des études de ces infrastructures sera avancé par la commune de Plan-les-Ouates, dont les frais lui seront remboursés à hauteur de 100% par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) conformément à la LEaux-GE L 2 05 et la réception de la promesse d'octroi reçue le 27 mai 2016 de ce dernier.

vu la délibération D 86-2017 votée par le Conseil municipal le 26 septembre 2017 portant sur les études d'aménagements paysagers du quartier des Sciers suite à l'organisation d'un concours d'aménagements paysagers par la Commune courant 2017,

vu la délivrance de l'autorisation de construire par l'Office des Autorisations des Constructions le 7 février 2019 pour l'aménagement de noues, de tranchées drainantes, de collecteurs et d'un ouvrage de rétention d'eaux (gestion des eaux pluviales à ciel ouvert),

vu l'autorisation de construire déposée à l'Office des Autorisations des Constructions le 10 décembre 2019 pour la réalisation de la coulée verte et du bassin de rétention,

vu l'appel d'offres public réalisé par la Commune et portant sur les travaux de réalisation de ces différents travaux,

vu l'exposé des motifs EM 179-2019, d'octobre 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation du projet d'aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates comprenant la coulée verte en étape 1, le bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, ainsi que la noue primaire en partie Ouest du site.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 130 000 F, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds intercommunal d'équipement 883 500 F
 - Participation du Fonds intercommunal pour le développement Urbain 277 800 F
 - Participation du Fonds intercommunal d'assainissement 444 300 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 3 130 000 F dans le compte des investissements, sous rubriques MCH2 n° 5000 et 5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 1 198 700 F (Paysage) au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif», dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'amortir le montant net prévu de 325 700 F (Assainissement) au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif», dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 180-2019**
Séance du 12 novembre 2019

DELIBERATION

relative à la cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7046B d'une surface de 14 m2, anciennement N° 7046, en vue de son incorporation au DP communal

Vu l'empiètement existant de la chaussée sur la parcelle privée N° 7046B, anciennement N° 7046, au carrefour Pont-du-Centenaire - Verjus,

vu la demande du propriétaire de ladite parcelle de régulariser le foncier de cette emprise,

vu le jugement du TAPI du 25 juillet 2019 suite aux conclusions d'accords entre les parties,

vu le tableau de mutation n° 59/2019 établi par le bureau de géomètres Küpfer à Genève,

vu l'acte notarié établi par les Notaires Unis à Genève,

vu l'exposé des motifs EM 180-2019, de novembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7046B de 14 m2, anciennement N° 7046, en vue de son incorporation au DP communal
2. D'accepter l'intégration au domaine public communal de la parcelle n° 7046B selon le tableau de mutation n° 59/2019.
3. D'accepter le paiement de 700 F en indemnité de cession au propriétaire de la parcelle n°7046.
4. D'imputer l'ensemble des frais relatifs à cette opération dans le compte de résultats.
5. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférente à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/GR – SF/PL – 12.11.19 # 73244



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 182-2019 P**
Séance du 12 novembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 160 000 F pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité d'entretenir les bâtiments du parc immobilier administratif et financier de la Commune et leurs installations techniques à court, moyen et long terme afin d'en assurer leur mise aux normes techniques, énergétiques et sécuritaires, le maintien de leur valeur et de leur qualité constructives, ainsi que leur fonctionnalité,

vu la volonté de planifier les prochains travaux d'assainissement du parc immobilier de la Commune et d'échelonner les investissements par la mise en œuvre de plans décennaux d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti,

vu le projet « test » réalisé par la mise en place d'une étude EPIQR sur l'ensemble des bâtiments du Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 182-2019, de novembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 160 000 F, destiné à financer ces études.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 76.5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 160 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique No 76.3320 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », dès l'achèvement des études estimé à 2020.

SCA/VLM – SF/PL – 27.09.2019 #74'126



Conseil municipal

Annexe 7)

Législature 2015-2020
Délibération **D 183-2019 P**
Séance du 12 novembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 360 000 F pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de la sécurisation sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates

Vu l'engagement de la Commune pour le développement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire et l'utilisation des énergies renouvelables,

vu l'importance d'agir rapidement et efficacement pour effectuer le tournant énergétique,

vu les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération,

vu les objectifs du Canton en terme de développement de l'énergie photovoltaïque,

vu l'intérêt économique de la Commune à construire et exploiter des centrales photovoltaïques,

vu les autres projets de centrales photovoltaïques acceptés par le Conseil municipal au cours des dernières années,

vu la motion M 19-2008 « Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire », acceptée par le Conseil municipal,

vu la motion M 03-2012 « Pour que tous les nouveaux bâtiments communaux soient énergétiquement autosuffisant », acceptée par le Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs EM 183-2019, de novembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de la sécurisation sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 360 000 F, destiné à financer ces travaux, la subvention fédérale escomptée s'élevant à 49 760F.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 360 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 87.5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 310 240 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 87.3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2021.

SCA/JV/VLM/ – SF/PL - 21.10.2019



Conseil municipal

Annexe 8)

Législature 2015-2020
Délibération **D 184-2019 P**
Séance du 12 novembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 50 000 F pour un prêt au FC Plan-les-Ouates

Vu l'exposé des motifs EM 184-2019, de novembre 2019, décrivant dans les détails le prêt,
vu le préavis favorable de la commission Sports du 17 octobre 2019,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accorder au FC Plan-les-Ouates un prêt de 50 000 F sans intérêts, destiné à reprendre les activités du club, remettre à jour le matériel et donner une nouvelle image afin de redémarrer sur de bonnes bases.
2. De demander au FC Plan-les-Ouates de rembourser ce prêt sur 10 ans par des annuités de 5 000 F s'échelonnant de 2020 à 2029.
3. De permettre au FC Plan-les-Ouates de procéder au remboursement anticipé du prêt.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 50 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.5460, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. De comptabiliser les remboursements annuels en recettes d'investissement sous la rubrique No 34.6460, puis de les porter en diminution de l'actif du bilan.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt relative à cette opération.

SEE - SF/PL - 12.11.2019